

CONCOURS DE PROJETS

TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE SCOLAIRE DE VENTHONNE

RAPPORT DU JURY – FEVRIER 2026



Département des finances et de l'énergie
Service immobilier et patrimoine
Departement für Finanzen und Energie
Dienststelle für Immobilien und Bauliches Erbe

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



Noble—
Contrée
COMMUNE



MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE

Le présent concours de projet est organisé par la commune de Noble-Contrée, mandante et maître de l'ouvrage, en collaboration avec les Services cantonaux de l'enseignement et de l'immobilier et patrimoine (ci-après nommé SIP).

SITUATION ACTUELLE

Actuellement le centre scolaire est constitué de deux bâtiments distincts et d'époques différentes :

A l'est, le bâtiment de l'école construit dans les années 1954 abrite actuellement 4 classes, 2 salles ACM et un appartement réaffecté pour l'utilisation scolaire (salle d'appui, de langue ou de soutien, salle des maîtres, local de photocopies, cuisine). Des locaux pour société sont disposés au rez inférieur avec accès à la cour. Un hall spacieux est utilisé comme petite salle de location, une cuisine et des locaux de rangements. Ce programme doit être réintégré dans le nouveau projet.

Les locaux scolaires de l'école ne correspondent plus aux besoins actuels en termes d'enseignement, de plus le bâtiment ne répond plus aux normes parasismiques, énergétiques et de protection incendie.

A l'ouest, la salle polyvalente, construite en 1988 est reliée à l'école par une verrière. L'étage abrite 2 salles de classe et 1 classe d'appui. Il est prévu de déplacer ces 3 salles dans le nouveau projet. Elles sont d'ailleurs intégrées dans le programme des locaux. La toiture pose des problèmes d'infiltrations et est à repenser.

Au vu de ces considérations la commune a la volonté de réorganiser le centre scolaire en transformant le bâtiment de la salle polyvalente et en remplaçant l'école actuelle par un nouveau bâtiment.

Le présent concours est organisé afin de trouver le meilleur projet de transformation du centre scolaire. La commune de Noble-Contrée souhaite avoir une vision globale du développement des différentes structures envisagées sur ce site.

INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le premier objectif du concours est la démolition du bâtiment de l'école et de la verrière afin de se libérer des contraintes de structures existantes, qui ne permettent pas de répondre aux besoins pédagogiques actuels.

L'autre objectif concerne la salle de gymnastique. Cette salle couvre à la fois les besoins de l'école, ceux des sociétés sportives locales et ceux de la commune. Également utilisée comme salle polyvalente, elle joue un rôle important au sein de la vie communautaire : spectacles, lotos, mariages, etc., y sont régulièrement organisés. **Il est demandé aux concurrents d'intégrer dans leur réflexion quelle stratégie adopter par rapport à cette construction ne répondant plus aux exigences actuelles. (parasismique, sécurité, accessibilité, exigences énergétiques...). En première approche, la commune souhaiterait la conserver et la rénover.**

Cependant, la possibilité est laissée aux concurrents de soumettre une solution proposant une réaffectation ou son remplacement complet. Dans ce cas de figure, l'ensemble des espaces existants devront être intégrés à la nouvelle construction. (voir programme des locaux – chap. 2.10)

Les projets maintenant la salle polyvalente existante seront privilégiés pour des motifs économiques et de respect du budget de 11 millions.

Le choix pour l'une ou l'autre stratégie résultera en tous les cas d'une balance entre considérations budgétaires, fonctionnelles et urbanistiques.

Plus généralement, il s'agit de repenser le complexe scolaire dans son ensemble. Le résultat attendu doit proposer une vision globale, touchant à son organisation spatiale, intégrant la distribution et l'intégration des différents programmes existants et futurs (école primaire, salle polyvalente, locaux communaux, etc.), la circulation interne au complexe, le flux quotidien des enfants, son architecture et sa relation/intégration avec le village. L'extension du centre scolaire devra s'intégrer de manière harmonieuse au contexte actuel en termes de volumétrie, de distribution et de fonctionnement.

Les aménagements extérieurs sont également dévolus au public « ouverture au village et/ou au public » en dehors de l'usage scolaire. Comme la cour ou la place de jeux qui permettent l'organisation de divers types de manifestations.

Contraintes particulières

La phase transitoire doit également être prise en compte dans le concours, avec la présence de containers sur le site accueillant provisoirement les salles de classe pendant la durée des travaux.

Etant donné que la cour d'école est également utilisée comme places de parc pour les manifestations, cette surface doit autant que possible être utilisable durant les travaux, et maintenue dans le projet.

L'espace extérieur doit pouvoir accueillir occasionnellement une grande tente de manifestation (~30x30m) et servir régulièrement de parking public.

DONNEES RELATIVES AU SITE

Le périmètre du concours correspond au périmètre mentionné en rouge sur le plan de situation topographique et correspond partiellement à la parcelle 113. La crèche ainsi que la maison des rencontres ne font pas partie du périmètre du concours.

Les parcelles se situent en zone de constructions et d'installations publiques A. La parcelle en question se trouve actuellement en zone réservée, dans l'attente de l'homologation du nouveau RCCZ en cours d'élaboration. La nouvelle construction ne doit donc pas entraver la planification future (art 27 LAT et 19 LcAT). En particulier, la nouvelle distance à la limite sera de 3 m et la hauteur maximale de 15m (y compris hauteur d'excavation de 3m au maximum). Des dérogations sont possibles si le programme l'exige.

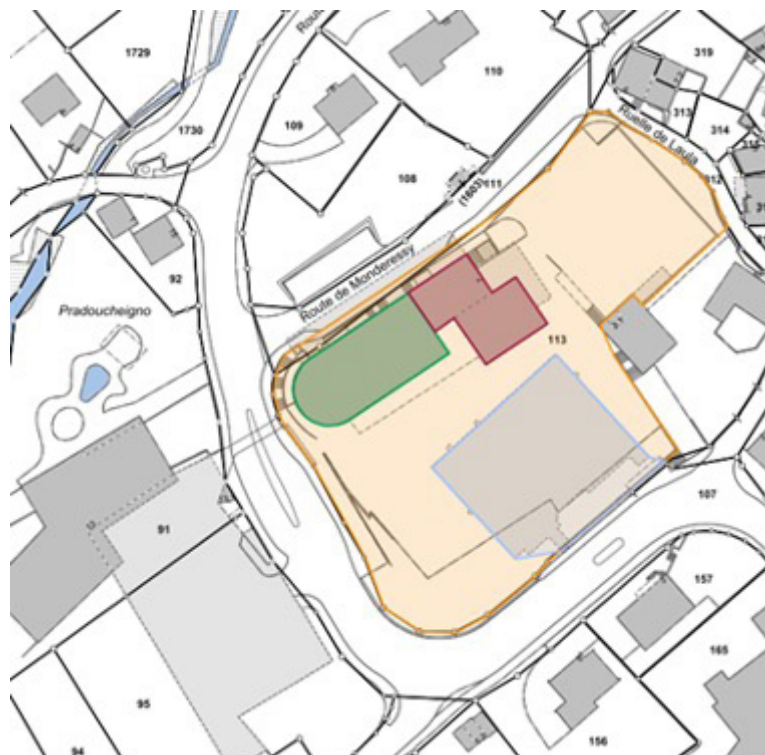
Le règlement communal des constructions et le plan d'aménagement des zones sont en cours de révision. Les grandes orientations seront fournies par l'administration communale. En particulier, l'obligation de toitures à pan figurant dans le règlement des constructions de Venthône fait déjà l'objet de nombreuses dérogations et est vouée à disparaître.

Dans tous les cas, le projet devra répondre aux grands principes de l'aménagement du territoire, en particulier l'utilisation rationnelle du sol.

Les distances minimales par rapport aux routes sont à respecter (selon la loi sur les routes), ainsi que les distances minimales entre bâtiment selon les directives de protection incendie AEA1 DP15-15.

Les abris PC situés en-dessous de la cour d'école actuelle et mentionnés sur le plan de situation doivent être pris en compte et préservés.

Il est possible de construire sur l'abri PC et sur la salle polyvalente (surélévation). Voir dans les documents annexes les deux rapports de vérifications statiques et sismiques.



Périmètre du projet (orange), école à démolir (rouge), salle polyvalente (vert), abris PC souterrains (bleu)

MOBILITE

Le projet devra améliorer et sécuriser l'accessibilité au site. Il y a actuellement 42 places de parc sur le parking. Ces places sont à maintenir ou à restituer sur la parcelle.

Un parking offrant 9 places pour les enseignants se situe hors périmètre du concours, sur la rue de Monderessy. Une zone de dépose minute permet à environ 5 véhicules de stationner.

La dépose des bus scolaires fonctionne et ne nécessite pas de modifications.

Approximativement 65% des élèves viennent à l'école à pied et 5% à vélo. Le reste (30%) est véhiculé par les parents.

L'espace extérieur doit pouvoir accueillir occasionnellement une grande tente de manifestation (~30x30m) et servir régulièrement de parking public.

Afin de limiter les îlots de chaleur, liberté est laissée aux participants pour proposer un autre revêtement compatible avec ces activités.

GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 2c, d'une procédure ouverte selon les art. 18 et 22 de l'AIMP du 25.11.2019 (état au 01.01.2024) et l'art. 7 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics du 15.03.2023 (état au 01.01.2024).

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un-e architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un-e ingénieur-e civil-e (ou d'un groupement d'ingénieur-e-s civil-e-s). Les partenaires du groupe doivent être établi-e-s en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes et les ingénieur-e-s civil-e-s doivent répondre à l'une des trois conditions nécessaires suivantes :

- Etre titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur-e civil-e délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- Etre inscrit-e aux Registres suisses des professionnel-le-s de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur-e civil-e au niveau A ou B, le niveau C étant exclu;
- Répondre aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le Service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F)).
- Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, qui ne sont associé-e-s que pour un temps déterminé doivent remplir les conditions de participation.
- Les collaborateur-ice-s occasionnel-le-s engagé-e-s pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification.

Un-e architecte, respectivement un-e ingénieur-e civil-e, employé-e, peut participer au concours si son employeur-euse l'y autorise et ne participe pas elle/lui-même au concours comme participant-e, membre du jury ou expert-e. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur-euse devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieur-e-s civil-e-s, porteur-euse-s d'un diplôme étranger ou inscrit-e-s sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

Le marché concerne les compétences d'un-e architecte et d'un-e ingénieur-e, il n'est pas requis aux participant-e-s de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils/elles le jugent nécessaire, les participant-e-s peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes (architecte-paysagiste, ingénieur-e en sécurité, physicien-ne du bâtiment, etc.). Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteur-euse-s et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un-e planificateur-ice spécialisé-e est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de solution, il le reconnaîtra en conséquence dans son rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la suite des études et de l'exécution, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport du jury.

En outre, les participant-e-s doivent pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que leurs bureaux sont à jour avec le paiement des charges sociales de leur personnel et qu'ils/elles respectent les usages professionnels en vigueur pour leur profession. En s'inscrivant au concours, les bureaux s'engagent sur l'honneur sur ces aspects.

CRITERES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants
- Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- Qualités des aménagements extérieurs, des accès et circulations
- Expression architecturale et adéquation au thème.
- Economie générale du projet.
- Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique.

REPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 24 questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et envoyées à tous les membres du jury le 16 octobre 2025..

JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président et membre professionnel

M. Philippe Venetz Architecte cantonal, Service immobilier et patrimoine

Membres thématiques

M. Mathieu Caloz Président de la commune de Noble-Contrée
M^{me} Daria Torrent Conseillère communale de Noble-Contrée
M^{me} Valérie Albrecht Directrice des écoles de Noble-Contrée

Membres professionnels

M^{me} Kristina Sylla Widmann Architecte UDM, FAS, SIA Genève
M. Eik Frenzel Architecte EPF, FAS, SIA, Lausanne
M. Frank Séverin Ingénieur civil EPF, SIA, Montreux

Suppléants thématiques

M^{me} Gaëlle Oggier Vice-présidente de la commune de Noble-Contrée
M. Arnaud Solioz Conseiller communal de Noble-Contrée
M^{me} Fanny Pannatier Référente de l'école de Venthône

Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin Architecte, Service immobilier et patrimoine, VS

Experts

M. Michel Beytrison Service de l'enseignement, VS
M. Loïc Chambovey Technicien communal Noble-Contrée
M. Nicolas Hug Responsable conciergerie école de Venthône

Conformément à l'art. 10.5 du règlement SIA 142, la majorité des membres du jury doivent être des professionnels eu égard au cahier des charges et la moitié au moins des professionnels doivent être indépendants du maître de l'ouvrage.

EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen préalable, sans jugement de valeur, mais portant sur le contrôle de leur conformité avec le règlement du concours et des modalités du rendu. L'examen a été réalisé par le Service immobilier et patrimoine en collaboration avec la commune de Noble-Contrée le 20 janvier 2026. Il a porté sur les points suivants :

Délai du rendu

21 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 21 projets ont été retournés dans les délais.

Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre du concours

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

Respect des prescriptions

La distance minimale aux routes est à vérifier sur le projet N°12

La hauteur maximale de 15m est dépassée sur les projets N°14 et 21. Mais une dérogation est possible.

Le respect des distances minimales selon prescriptions AEAI sont à vérifier ultérieurement sur les projets N°14, 17 et 21. (Matérialité, mesures compensatoires éventuelles...)

L'espace libre pour le parking événementiel et l'installation d'une tente 30x30m sont à vérifier sur les projets N°05, 10, 12, 14 et 20.

Le respect des prescriptions incendies, soit des voies d'évacuation est à vérifier sur les projets N°03, 05, 06, 08, 10, 11, 12 et 15

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces brutes de plancher et n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les jeudi 5 et vendredi 6 février 2026.

ANALYSE DETAILLEE DES PROJETS

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l'ensemble des 21 projets affichés, afin de s'informer des résultats du contrôle technique et de prendre connaissance des caractéristiques de chaque proposition.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury décide d'accepter les 21 projets au jugement.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale autant dans leur relation au site, au contexte bâti environnant, que dans leur organisation typologique et fonctionnelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les 6 projets suivants sont éliminés :

- N°02 FAIRE AVEC
- N°07 AVEC PLAISIR
- N°09 A DEUX MAINS
- N°10 QUICK ET FLUPKE
- N°12 EN RANG PAR DEUX
- N°19 NOED

2^{ème} tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysés les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier la qualité des espaces extérieurs et le fonctionnement général du projet. La pertinence de la disposition et des relations entre les différentes affectations. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les enjeux liés à l'occupation du sol et aux excavations. Les 6 projets suivants sont éliminés :

- N°04 CENT-DIX-SEPT
- N°08 MIKADO
- N°14 D'ARTAGNAN
- N°16 ECHO
- N°18 LIBELLULE
- N°21 VIE TSE

3^{ème} tour d'élimination

Pour le troisième tour, le jury rentre dans le détail de l'organisation typologique des plans, de la matérialité et du concept constructif. Des étapes de réalisation, des propositions d'extensions. Le maître de l'ouvrage et les utilisateurs relèvent les qualités et défauts de chaque projet. Les 5 projets suivants sont éliminés :

- N°06 ROSE DES VENTS
- N°11 ONA
- N°13 360 WILDCAT
- N°17 ARCHIBALD
- N°20 LA GUERRE DES BOUTONS

Repêchage

Arrivé au terme des trois premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en passant en revue tous les projets. Il confirme son jugement et ne procède à aucun repêchage.

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 105'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°05	AXOLOTL	37'000.- HT
-------------	---------	-------------

2^{ème} rang / 2^{ème} prix

Projet N°15	NOE	33'000.- HT
-------------	-----	-------------

3^{ème} rang / 3^{ème} prix

Projet N°03	UN, DEUX, TROIS, SOLEIL!	20'000.- HT
-------------	--------------------------	-------------

4^{ème} rang / 4^{ème} prix

Projet N°01	PITCHOUNE	15'000.- HT
-------------	-----------	-------------

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité
décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet :
n° 5, devise "Axolotl"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.
Sion, le 6 février 2026

Philippe Venetz

Mathieu Caloz

Daria Torrent

Valérie Albrecht

Kristina Sylla Widmann

Eik Frenzel

Franck Séverin

Gaëlle Oggier

Arnaud Solioz

Fanny Pannatier

Christophe Lugon-Moulin

Michel Beytrison

Loïc Chambovey

Nicolas Hug
















CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés.

Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des participants. Il relève que le 21 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°05 « AXOLOTL » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

De manière générale, le jury estime que le projet répond de manière convaincante à l'enjeu du concours. La force du projet réside dans sa capacité à augmenter les espaces extérieurs en concentrant les interventions le long de la route Monderessy. La création d'un volume adossé à la salle polyvalente ainsi que son étage de surélévation, permet en effet de libérer le sol d'avantage encore que l'état actuel. Il en résulte un bâtiment compact rassemblant toutes les fonctions sous un même toit. L'intervention est accompagnée d'espaces extérieurs dont la riche palette offre flexibilité et diversité: plantations en pleine terre, terrain de sport et de pétanque, espaces jeux et didactiques, bassin de rétention et placette d'accès au bâtiment. Le jury apprécie tout autant la cohérence de ce nouvel ensemble, la clarté de l'intervention sur l'existant, que la polyvalence des usages mis à disposition. Tel un axolotl, l'école se régénère, se recompose et se trouve enrichie de transformations partielles offrant à la Commune un nouveau visage et à l'école une nouvelle jeunesse.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 142 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

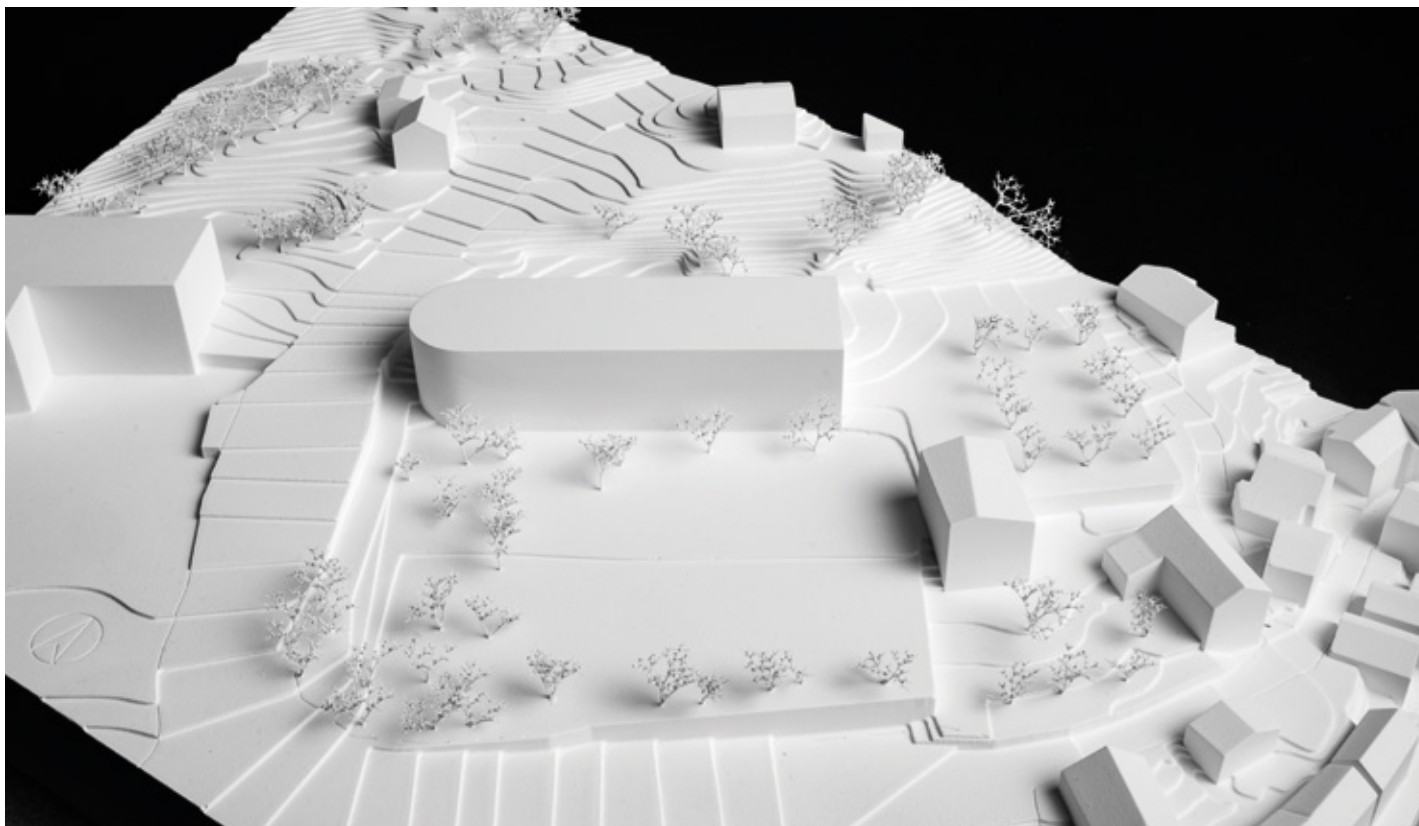
EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **jeudi 5 mars 2026 à 17h30** à l'espace d'exposition des concours du canton du Valais, au 3^{ème} étage de la halle Manufacture des Iles.

Adresse : route des Iles 32, 1950 Sion. Accès par l'escalier métallique extérieur.

Les projets seront exposés du lundi 9 au vendredi 13 mars 2026 de 16h30 à 18h30.

PROJETS PRIMES



N°05 AXOLOTL
1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

CHESEAUXREY ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Dario Zimmermann,
Jessica Giglio

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Camillo Ravaioli, Hamza Sehaqui,
Elia Stamm

La force du projet réside dans sa capacité à augmenter l'espace ouvert du préau en concentrant les interventions le long de la route Monderessy. La création d'un volume adossé à la salle polyvalente ainsi que son étage de surélévation, permet en effet de libérer le sol d'avantages encore que l'état actuel. Il en résulte un bâtiment compact rassemblant toutes les fonctions sous un même toit. L'intervention est accompagnée d'espaces extérieurs dont la riche palette offre flexibilité et diversité : plantations en pleine terre, terrain de sport et de pétanque, espaces jeux et didactiques (réemploi issu de la démolition), bassin de rétention et placette d'accès au bâtiment. Le jury apprécie tout autant la cohérence de ce nouvel ensemble, la clarté de l'intervention sur l'existant, que la polyvalence des usages mis à disposition.

Même si les salles de classes sont clairement regroupées dans l'adjonction, des relations visuelles ou fonctionnelles avec la salle de gymnastique sont possibles à chacun des niveaux, notamment avec les espaces dédiés aux locaux de sociétés. A cet étage, l'espace chant constitue d'ailleurs une réserve pour deux classes, permettant de se libérer habilement de l'ajout d'une surface supplémentaire en cas d'éventuelle extension. Avec une vision globale et parcimonieuse de la durée de vie d'un équipement public, la proposition mise sur les synergies et la mutualisation plutôt que sur l'addition des fonctions. La réalisation des étapes de construction sans containers provisoires participe également à l'intelligence et à l'économie de moyen recherché. Des attentions quant aux usages quotidiens n'en sont pas moins offertes : dégagements pour des espaces de travail au dernier niveau, accès couvert indépendant pour les sociétés sur la route de Monderessy, cuisine en lien avec le préau et le hall lors de manifestations, couvert continu en lien direct avec le préau.

La partie nouvelle propose un système constructif clair et cohérent, fondé sur des planchers mixtes bois-béton et des parois de contreventement en ossature bois. L'introduction de porteurs intermédiaires continus à l'est assure une bonne régularité des portées, facilite la standardisation des modules et renforce la lisibilité structurelle. L'ensemble constitue une solution rationnelle, compatible avec les objectifs de préfabrication, de qualité d'exécution et de performance environnementale. La surélévation de la salle de gym de 1988 est conçue comme une structure légère

en bois, limitant les charges verticales transmises à l'existant et permettant une intervention rapide en site occupé.

Le complexe existant de toiture (isolation, étanchéité, gravier) est entièrement déposé et remplacé par un nouveau plancher formant le niveau supplémentaire ; ce complexe est volontairement plus léger que l'existant afin de garantir la charge utile réglementaire de 300 kg/m² pour les salles de classe. L'absence d'appuis intermédiaires entre les façades nord et sud est compensée par des sommiers de grande hauteur associés à un panneau lamellé-croisé, assurant la reprise des portées imposées.

Du point de vue parasismique, la stratégie retenue est cohérente : la structure légère de la surélévation limite l'ajout de masse en hauteur et ne pèse que faiblement le comportement global. La masse propre de la nouvelle structure peut être rapprochée de celle de la toiture existante, ce qui permet de maintenir un facteur de conformité satisfaisant. Une analyse en déplacements est prévue pour confirmer l'atteinte du critère de régularité, avec la possibilité, si nécessaire, de s'appuyer sur la partie nouvelle à l'est pour stabiliser l'ensemble.

L'ensemble du dispositif témoigne d'une compréhension fine des contraintes du site, des exigences parasismiques et des enjeux constructifs, avec une démarche argumentée et maîtrisée.

De manière générale, le jury estime que le projet répond de manière convaincante à l'enjeu du concours. Tel un axolotl, l'école se régénère, se recompose et se trouve enrichie de transformations partielles offrant à la Commune un nouveau visage et à l'école une nouvelle jeunesse.

Axolotl

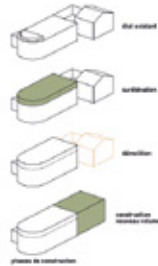
[illegible]

La coupe est elle aussi en phase de développement technologique, en matière d'équipement, de sécurité, de stratégie ou de performance écopaysagère. La salle propose, quant à elle, tout au long de l'année, pour l'école de la vie associative, mais au delà d'elle, des caractéristiques techniques répondant aux attentes.

requerimentos de la sala paragonados de la creación de un sistema contra ataques cibernéticos, en términos de la capacidad de la propia tecnología, los procedimientos existentes, o la capacidad de la tecnología de la información de la sala para proporcionar la información de la sala de control de la sala de control.

Le projet consiste à la création de nouvelles et utiles structures en intégrant le bâtiment, l'environnement durable et un concept de ville intelligente. L'innovation provient de transformer et d'intégrer la structure existante de la ville existante afin d'intégrer les espaces extérieurs, pour offrir une nouvelle vision unique regroupant l'ensemble de

La mise en œuvre permet de mieux définir, organiser, coordonner et évaluer les possibilités d'application politique et économique. Les données de la recherche sont analysées et résumées en conclusions, lesquelles sont lues, discutées et validées par les différents intervenants. Les données de la recherche sont analysées et résumées en conclusions, lesquelles sont lues, discutées et validées par les différents intervenants.

[illegible]

Le service des relations internationales et générales, marquant la continuité de l'histoire du pays, a été créé après la proclamation de l'indépendance, sur la base des traditions de l'ex-ministère des affaires étrangères.

phases de construction
La construction du projet est organisée en plusieurs étapes afin de permettre d'identifier les besoins fonctionnels que pourront fournir les différents produits de l'étude.

estampes et dessins de grande dimension. Ce nouveau moyen d'usage 2) assure une surface de travail homogène, une parfaite visibilité et une parfaite précision de l'opération. Les images de l'objet sont projetées sur une surface plane, ce qui permet de les observer et de les mesurer sans aucune déformation. Les images de l'objet sont projetées sur une surface plane, ce qui permet de les observer et de les mesurer sans aucune déformation. Les images de l'objet sont projetées sur une surface plane, ce qui permet de les observer et de les mesurer sans aucune déformation.

que le service s'est amélioré.
Grâce à ces cinq autres programmes, toutes deux années de
travail intensives devant des centaines de personnes ont
été réalisées, dans le total.
Le service s'est amélioré tellement que quatre autres études
ont été faites, toutes par la Commission des améliorations scolaires.
Il y avait même la partie de montrer une partie de la cour, mais
accidentellement les informations, toutes par l'impact de l'étude
et l'impact de la recherche. L'étude qui a permis l'amélioration de
l'école, l'étude qui a permis l'amélioration de la recherche de
la cour.



1. *Les gens qui s'efforcent d'acquiescer, ne font que masquer leur refus, et font un faux jeu d'être d'accord, et ainsi, échouent. Les gens qui, au contraire, s'efforcent de ne pas acquiescer, ont souvent, sans s'en rendre compte, l'air d'être d'accord, et ainsi, réussissent. Les gens qui, au contraire, s'efforcent de ne pas acquiescer, ont souvent, sans s'en rendre compte, l'air d'être d'accord, et ainsi, réussissent.*

1. *entirely unobtainable* no word in French/English to bring the
 argument into the argumentative game either in person or just through
 the book. The reactions of teachers and the students after the

Les entrepreneurs adhèrent à l'objectif de régularisation de la leur activité, sans faire de leurs ventes et achats des affaires de nombreux aspects juridiques et commerciaux. Ils espèrent pouvoir accéder à des services bancaires et sociaux.

[illegible]

Logements de la cour
La cour peut accueillir de façon à passer services aux habitants. Le développement du logement, tout en respectant l'atmosphère de l'édifice, est encouragé. Les logements sont conçus pour être adaptés à la fois aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées. Les logements sont conçus pour être adaptés à la fois aux besoins des personnes âgées et des personnes handicapées.

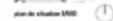
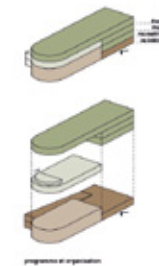


La grande principale de l'école est l'absence de tout différenciel. La classe accueille la même population, des enfants pauvres, des jeunes travailleurs ainsi que les bilingues, ceux qui maîtrisent les deux langues des parents des familles autochtones.

Les nouvelles technologies, telles que les réseaux sociaux, offrent de nouvelles possibilités de communication et de collaboration. Elles permettent de partager des idées, des connaissances et des expériences, et de travailler ensemble de manière plus efficace. Les nouvelles technologies sont donc un atout précieux pour les entreprises et les organisations.

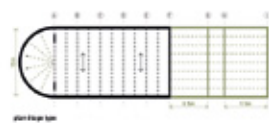
[illegible]

- progressive strategies / classes / authors / direction / spirit of language / 60/90 / 1st edition
- activities / texts / authors
-  culture / polytextuality / authors
- texts / intertextuality / techniques / sources etc / genre

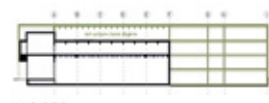


Commune de Hôpital-Camille
Contexte de projet pour la transformation et l'agrandissement du centre scolaire de l'école

Axolotl



Plan étage type



Plan longitudinal

Concept architectural et technique

L'objectif principal de ce projet est de transformer et d'agrandir le centre scolaire de l'école de Hôpital-Camille, afin de répondre aux besoins éducatifs de la commune. Le projet se compose de plusieurs phases, allant de la rénovation des locaux existants à la construction de nouvelles ailes. Les nouvelles ailes seront conçues pour accueillir des classes de maternelle, primaire et secondaire, ainsi que des espaces polyvalents pour des activités sportives et culturelles. Le projet vise également à améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Les nouvelles ailes seront conçues pour être intégrées harmonieusement à l'existant, tout en respectant les normes de construction et de sécurité en vigueur. Le projet sera financé par la commune de Hôpital-Camille, avec un budget global de 100 millions de francs CFA.



étage 1



étage 2



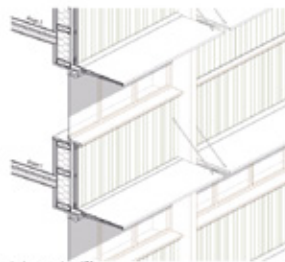
étage 3

Présentation générale

Le projet de transformation et d'agrandissement du centre scolaire de l'école de Hôpital-Camille est un projet d'importance capitale pour la commune. Il vise à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Le projet se compose de plusieurs phases, allant de la rénovation des locaux existants à la construction de nouvelles ailes. Les nouvelles ailes seront conçues pour accueillir des classes de maternelle, primaire et secondaire, ainsi que des espaces polyvalents pour des activités sportives et culturelles. Le projet vise également à améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Les nouvelles ailes seront conçues pour être intégrées harmonieusement à l'existant, tout en respectant les normes de construction et de sécurité en vigueur. Le projet sera financé par la commune de Hôpital-Camille, avec un budget global de 100 millions de francs CFA.

Éléments de composition et matériaux

Le projet de transformation et d'agrandissement du centre scolaire de l'école de Hôpital-Camille est un projet d'importance capitale pour la commune. Il vise à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Le projet se compose de plusieurs phases, allant de la rénovation des locaux existants à la construction de nouvelles ailes. Les nouvelles ailes seront conçues pour accueillir des classes de maternelle, primaire et secondaire, ainsi que des espaces polyvalents pour des activités sportives et culturelles. Le projet vise également à améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Les nouvelles ailes seront conçues pour être intégrées harmonieusement à l'existant, tout en respectant les normes de construction et de sécurité en vigueur. Le projet sera financé par la commune de Hôpital-Camille, avec un budget global de 100 millions de francs CFA.



Section transversale (1/4)

Énergie

Le projet de transformation et d'agrandissement du centre scolaire de l'école de Hôpital-Camille est un projet d'importance capitale pour la commune. Il vise à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Le projet se compose de plusieurs phases, allant de la rénovation des locaux existants à la construction de nouvelles ailes. Les nouvelles ailes seront conçues pour accueillir des classes de maternelle, primaire et secondaire, ainsi que des espaces polyvalents pour des activités sportives et culturelles. Le projet vise également à améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Les nouvelles ailes seront conçues pour être intégrées harmonieusement à l'existant, tout en respectant les normes de construction et de sécurité en vigueur. Le projet sera financé par la commune de Hôpital-Camille, avec un budget global de 100 millions de francs CFA.

Extension future

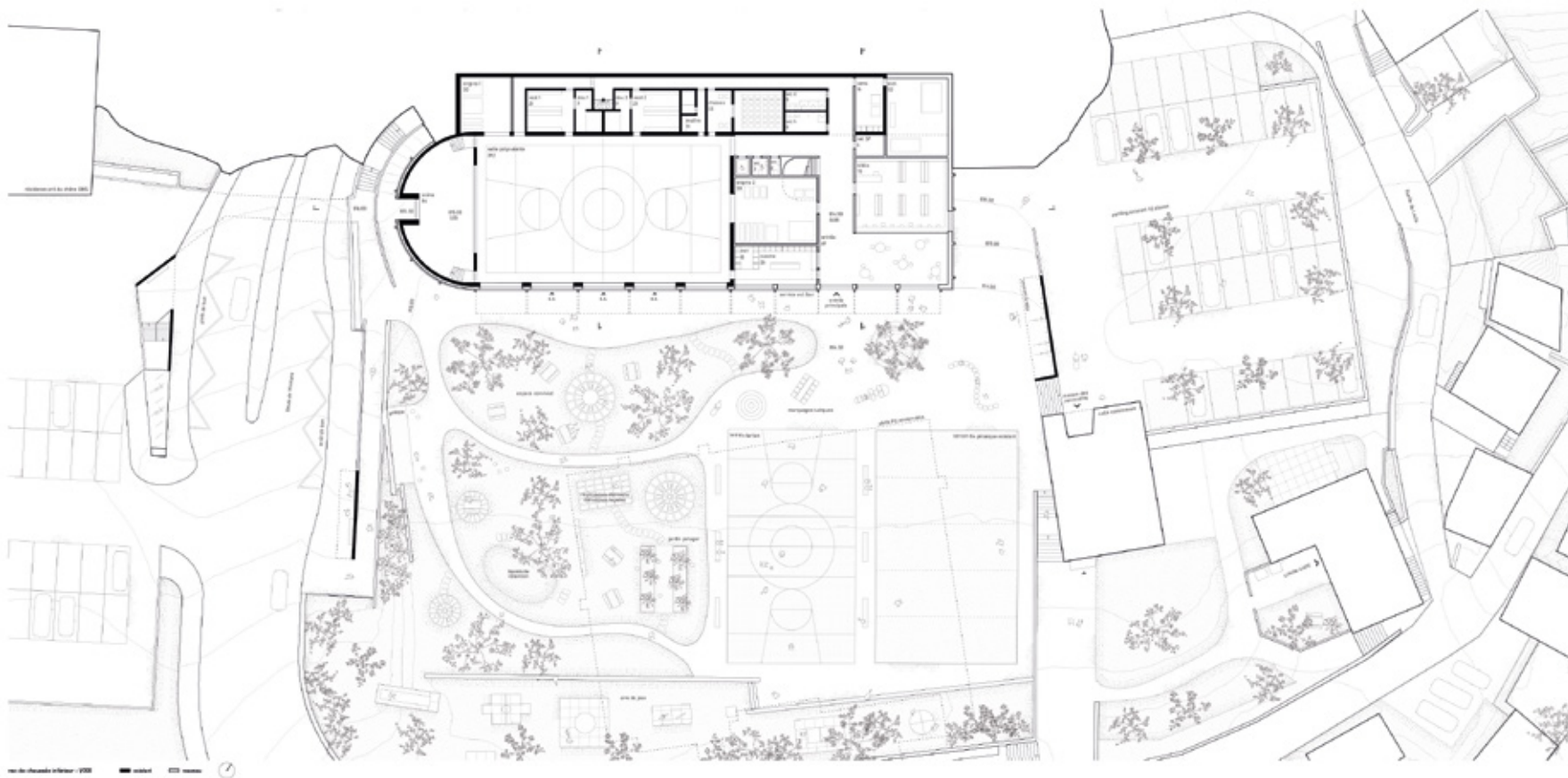
Le projet de transformation et d'agrandissement du centre scolaire de l'école de Hôpital-Camille est un projet d'importance capitale pour la commune. Il vise à améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Le projet se compose de plusieurs phases, allant de la rénovation des locaux existants à la construction de nouvelles ailes. Les nouvelles ailes seront conçues pour accueillir des classes de maternelle, primaire et secondaire, ainsi que des espaces polyvalents pour des activités sportives et culturelles. Le projet vise également à améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants, en créant des espaces plus agréables et plus fonctionnels. Les nouvelles ailes seront conçues pour être intégrées harmonieusement à l'existant, tout en respectant les normes de construction et de sécurité en vigueur. Le projet sera financé par la commune de Hôpital-Camille, avec un budget global de 100 millions de francs CFA.



Plan étage type

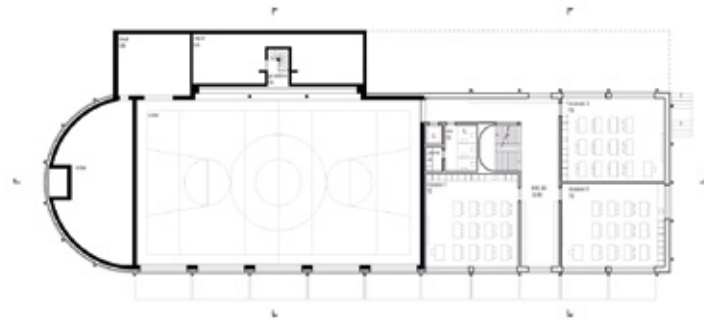


Plan longitudinal

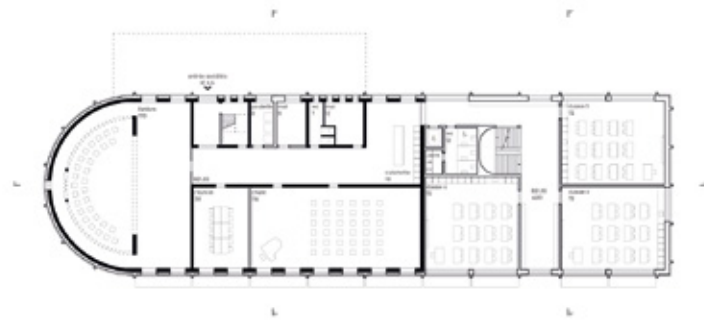


Plan de situation (1/500)

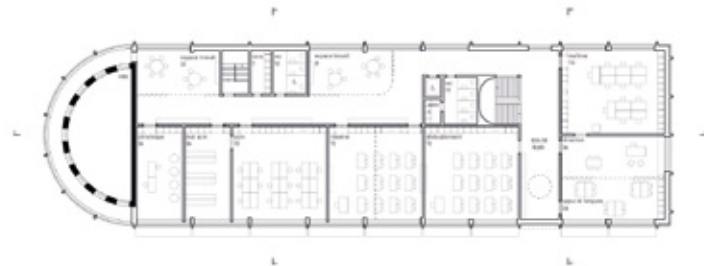
Centre de Soins Curatifs
 Construit de projet pour la transformation et l'agrandissement du centre scolaire de Tardif
 Axolotl



vue de l'extérieur (niveau 0)



niveau 1 - 1/200



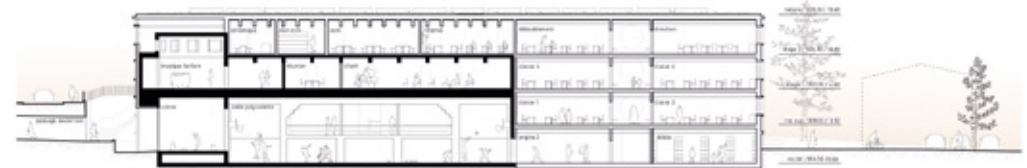
niveau 2 - 1/200



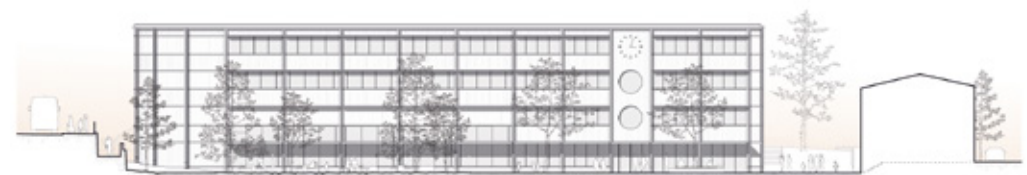
niveau 0 - 1/200



niveau 1 - 1/200



niveau 2 - 1/200



niveau 3 - 1/200



N°15 NOE

2^{ÈME} RANG / 2^{ÈME} PRIX

ATELIER DIMANCHE ARCHITECTES SÀRL, SION

Collaborateurs :

Tamara Henry, Mathieu Robitaille, Tobias Van Hecke

20

CAMBIUM INGENIERIE SA, YVERDON-LES-BAINS

Collaborateurs :

Nils Baertschi, Sohayla Kikic, Maxime Pittet

Le projet NOE se caractérise par une idée directrice forte : rassembler l'ensemble des fonctions publiques et de l'école primaire sous un même toit. Cette stratégie propose une organisation compacte, intégrant école, salle polyvalente et locaux communaux dans une logique unitaire. Le jury apprécie cette approche, qui limite la dispersion des volumes et renforce l'idée d'un équipement public central.

La proposition se distingue également par sa volonté de valoriser la salle polyvalente existante. L'extension découle de la géométrie de la salle de gym et développe une continuité architecturale claire. Le préau couvert, conçu comme un pavillon de jardin, offre un espace extérieur qualitatif et potentiellement très utilisé, tant par l'école que par les activités communales.

Les espaces extérieurs sont généreux et bien dotés. Le jury relève positivement l'utilisation de la dalle de l'abri PC pour accueillir les terrains de sport, ainsi que la présence d'un terrain de pétanque, d'une zone arborisée et d'équipements de jeux. L'ensemble propose une offre diversifiée, capable de répondre à des usages multiples.

La partie nouvelle adopte une structure régulière de poteaux, sommiers et planchers mixtes, offrant un système constructif clair. Le noyau en béton, placé de manière excentrée, ne suffit toutefois pas à assurer à lui seul la stabilisation de cette nouvelle aile, celle-ci reposant également sur des cloisons de contreventement en bois.

La surélévation de la salle de gym s'écarte partiellement du cadre fixé pour le concours, lequel demandait une structure occupant toute la largeur existante et transmettant ses charges directement aux façades nord et sud. Le projet propose au contraire une surélévation modulaire plus étroite, en retrait d'environ 1,5 à 2m, dont les charges ne peuvent être reprises par les piliers de façade et doivent être reportées sur les sommiers en béton précontraint supportant actuellement la toiture. Cette configuration implique un renforcement de ces éléments, ce qui n'apparaît toutefois pas insurmontable. La zone du puits de lumière nécessite en outre une vérification spécifique.

Le jury formule cependant une réserve majeure concernant l'échelle du projet. Le choix d'un volume très important apparaît hors échelle par rapport au site et au village. Malgré la cohérence du concept, la masse bâtie risque de dominer le contexte et de générer une présence trop imposante, peu compatible avec le caractère du tissu environnant.

Cette volumétrie conséquente engendre également des conséquences économiques. La stratégie du « tout sous un toit », si elle apporte des avantages fonctionnels, semble ici générer une surcharge volumétrique et financière difficile à justifier dans le cadre d'un projet communal.

En conclusion, NOE propose une vision claire, compacte et structurante, avec une valorisation pertinente de l'existant et des espaces extérieurs de qualité. Le projet est cependant pénalisé par sa volumétrie importante et par ses incidences économiques. Ces réserves expliquent qu'il soit retenu comme projet primé, sans constituer la réponse la plus équilibrée au programme.



implantation et relations avec l'existant

Le concept propose toujours une nouvelle vie au bâtiment de 1988. Les qualités du bâtiment d'origine créées par l'architecte Michel Zolfagy sont préservées. Elles donnent au projet une impulsion favorable. Une fois d'après avoir traité le bâtiment, il est de nouveaux espaces institutionnels dont le système de la formation aux sciences comme un vaste tableau encadré à la manière d'un panorama ou d'un ensemble ancien.



économie et développement durable

[illegible]

étapes de chantier

Stage 2 - dissemination

Le musée et le bâtiment de 1994 sont de

Cette phase a donc que quelques années pour effectuer les accords de facilités et les accords avec chacun. Les délais sont déjà épuisés (finances, relations, suivi technique) et peuvent se courir.

stage 1: estimation of σ^2 and σ^2_{error}

L'ancien et le nouveau bâtiment sont reliés par une façade-boucle et accolés au bout permettant le même accès aux normes d'accessibilité. Trois entrées de bâtiment sont reliées dans une pour permettre de rejoindre les aménagements extérieurs.

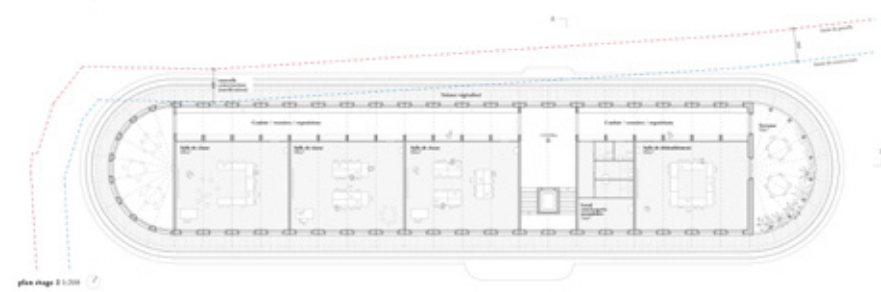
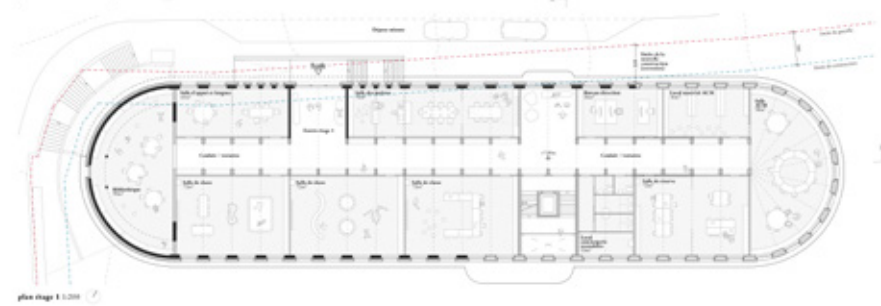
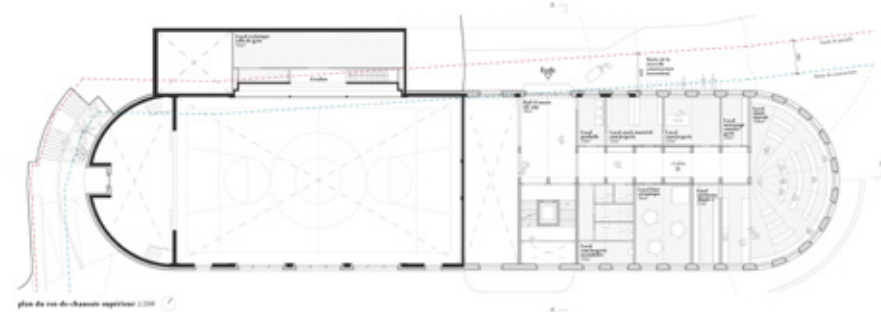
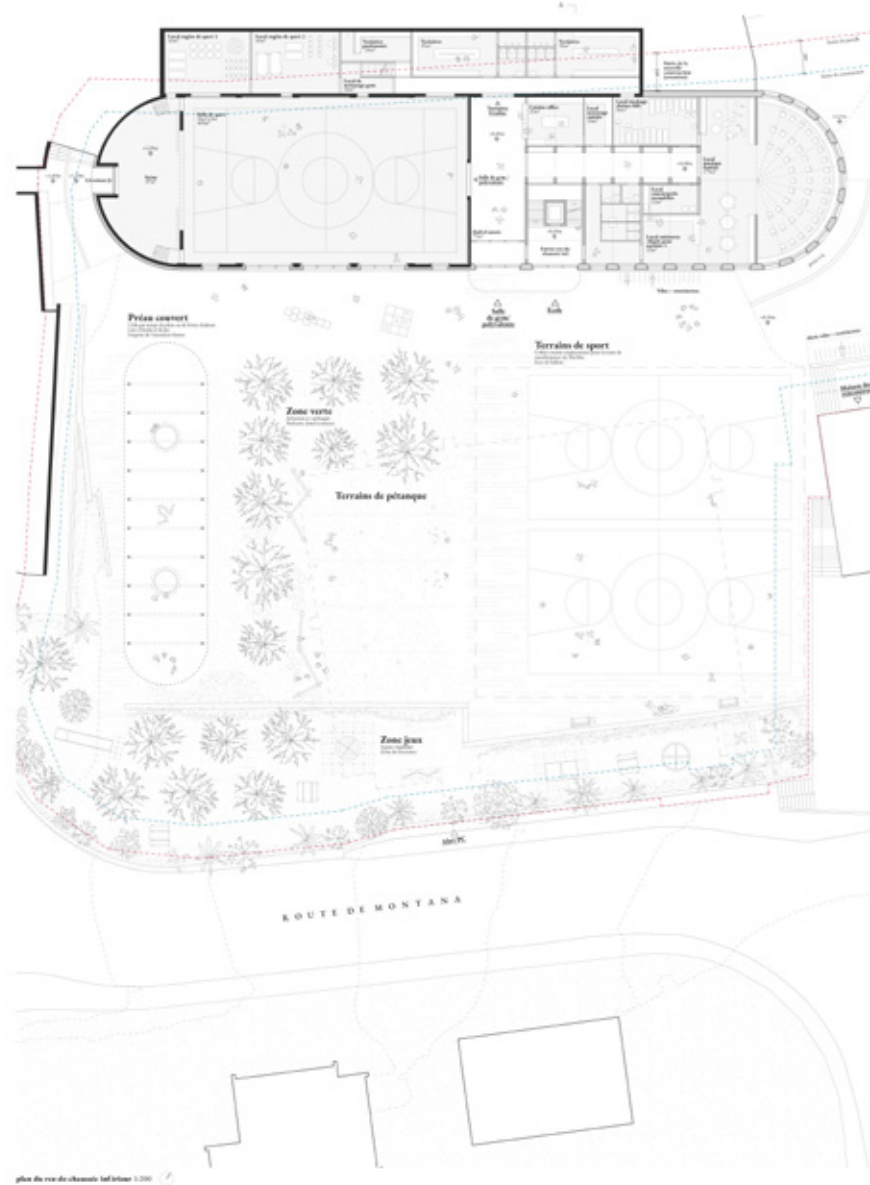
étape 4 : critique et conclusion

En parallèle, les aménagements sont associés avec la mise en place du projet. Cette structure a été dimensionnée pour les deux classes supérieures de l'échantillon. Les introductions peuvent être faites dans le cadre.

Page 15 of 15

Le triomphe des modules préexistants de l'État pour la construction du réseau de l'Europe permet d'identifier les lieux de location de préfabriques scolaires pour la durée des vacances et de limiter l'inspiration idéologique du projet. En plus, elle a réduit les efforts de chercher et organiser l'appareil d'enseignement.







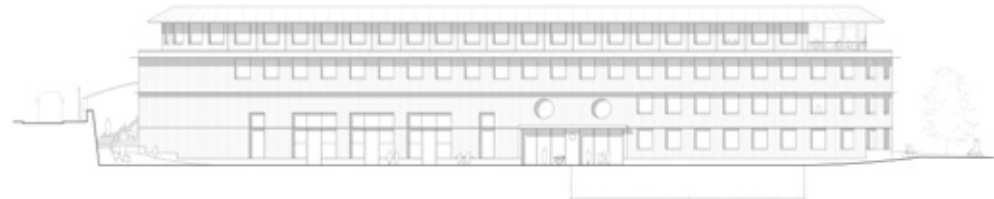
coupe a-a 1/200



coupe b-b 1/200



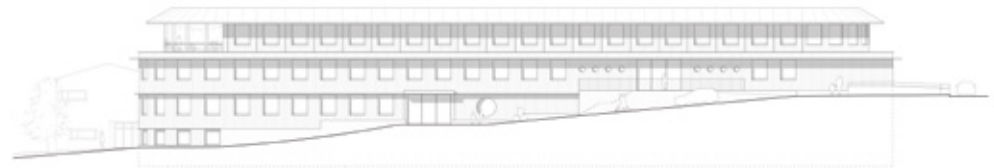
élévation avant 1/200



élévation avant 1/200



élévation côté 1/200



élévation côté 1/200



N°03 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL !

3^{ÈME} RANG / 3^{ÈME} PRIX

COLLECTIF NN, TROISTORRENTS

Collaborateurs :

Aymerick Livet, Maxime Paris, Yves Thür

26

MAWI INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jean Perez, Marc Pierrehumbert, Jeremy Bussat

Le projet se distingue par une implantation particulièrement précise, en résonance avec le tissu du village. Il renforce le lien entre les hameaux villageois et le nouveau campus scolaire et redonne à la place communale une centralité claire. Le jury apprécie la qualité des espaces extérieurs, finement hiérarchisés et adaptés à l'échelle d'une école primaire. Le gradin situé entre l'école, l'UAPE et la maison de rencontre constitue un dispositif fédérateur structurant, favorisant les usages partagés.

Le nouveau bâtiment s'appuie sur des noyaux en béton armé et une structure poteaux-sommiers moisés-solives, complétée par des voutains en pisé apportant masse et inertie. La présence d'un mur extérieur en béton au rez-de-chaussée reste d'interprétation statique incertaine. Les bases du calcul parasismique sont relativement détaillées, mais les éléments de stabilisation sont peu explicités sur les planches. Les possibilités de refends sont toutefois suffisantes, même si la rigidité transversale du noyau ouest pourrait nécessiter un complément, notamment via le mur de séparation entre classes.

Pour l'école existante, l'intervention principale consiste en la démolition complète de la partie centrale et sa reconstruction en béton, formant un nouveau noyau et de nouvelles dalles. Cette intervention lourde pourrait compromettre la conservation des structures existantes, plusieurs murs porteurs étant supprimés. L'intervention finale pourrait ainsi s'avérer plus importante qu'anticipé, posant la question du maintien de l'école existante.

La séparation du programme scolaire en deux volumes distincts, combinée à une organisation sur trois niveaux, engendre un fonctionnement fragmenté peu adapté à une école primaire. Enfin, l'implantation de la nouvelle école sur l'ancien parking génère une problématique d'accès : le nouveau stationnement côté route cantonale, avec un accès direct, n'est pas conforme aux règlements en vigueur.

En conclusion, le projet convainc par son inscription territoriale, la qualité de ses espaces extérieurs et son ambition constructive durable. Le fonctionnement scolaire apparaît toutefois fragilisé par la répartition du programme sur deux volumes. Les interventions structurellement lourdes et partiellement incertaines sur le bâtiment existant interrogent le jury.

* *Russent les générations présentes et futures l'aider et le faire s'annoncer !*

100

Le village présente de nombreuses泉水, les fontaines, que le passage du ruisseau transforme parfois en cascades. Il est à noter que un village important se situe au Nord et au Sud du ruisseau. Les grandes vallées du ruisseau sont très fertiles. Le ruisseau, le ruisseau de l'Est, est le ruisseau de l'Est. Le ruisseau de l'Est est le ruisseau de l'Est.



«Détachement»
L'entrepreneur peut opter pour un statut de «détaché» si son activité est exercée au Québec, dans le cadre d'un contrat de travail conclu avec une entreprise étrangère. La détermination de ce statut est soumise à l'appréciation de la Commission des relations de travail.

100



Verticillium
Verticillium est une espèce de champignon appartenant à la classe des ascomycètes. C'est un parasite des plantes, responsable de la pourriture du collet et de la wilte. Il est présent dans le sol et peut contaminer les racines des plantes. Les symptômes de l'infection sont la nécrose des racines, le jaunissement des feuilles et la mort de la plante. Les champignons de ce genre sont utilisés en agriculture pour contrôler les maladies des plantes.

11

15

La technique des tableaux est rigide dans le passé, cependant ce n'est qu'après avoir obtenu le droit d'accès à la base de données qu'il est possible de faire des tableaux interactifs et de les intégrer à des applications.

Pluviosidad

La capacidad máxima de captación de lluvia que el sistema de drenaje puede manejar, se determina en función de la intensidad de la lluvia y del área de captación. La fórmula para calcular la pluviosidad es:

$$P = I \times A$$

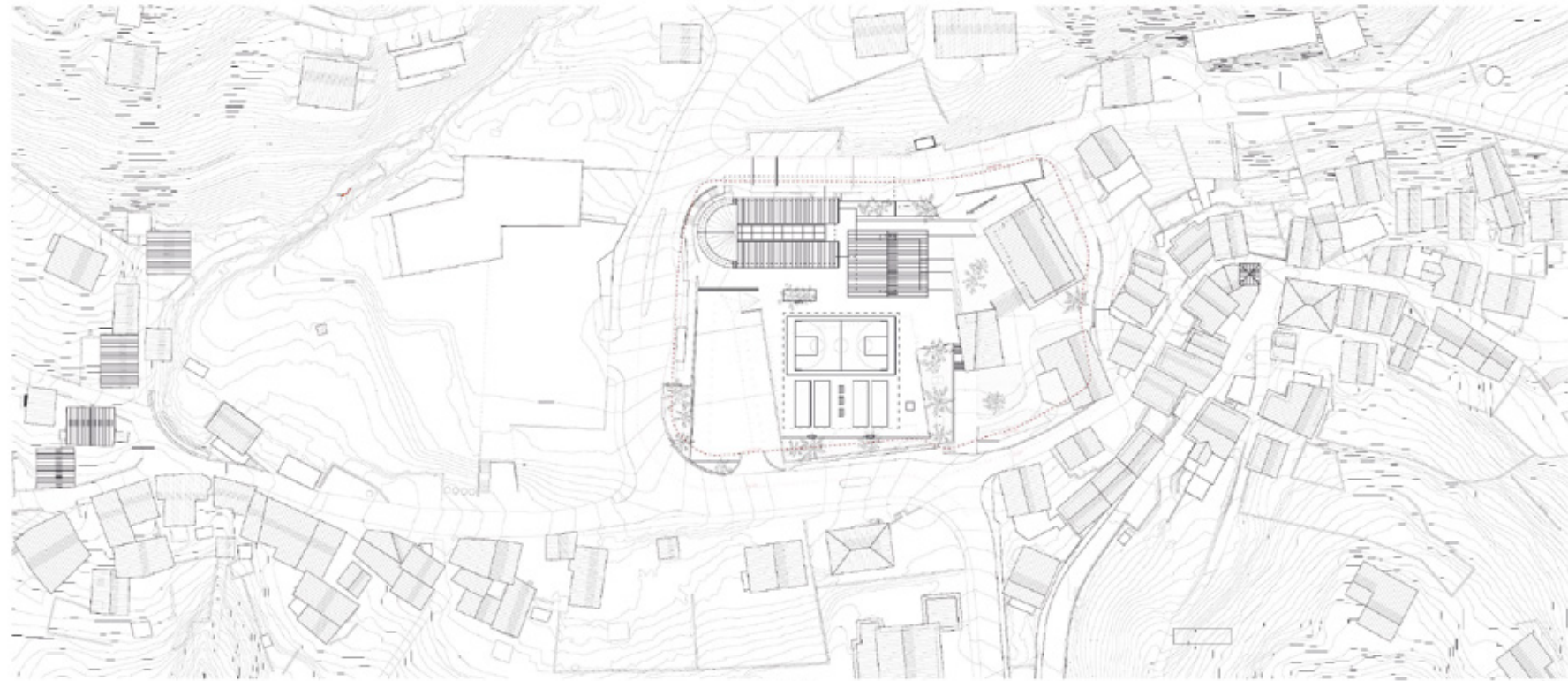
Donde:

- P = Pluviosidad (litros por segundo)
- I = Intensidad de la lluvia (litros por segundo por metro cuadrado)
- A = Área de captación (metros cuadrados)

La salute dei giovani è un argomento che ha sempre avuto grande importanza per i legislatori del Massachusetts. Il primo atto legislativo in materia di salute pubblica fu approvato nel 1780, quando il legislatore istituì il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel corso degli anni, la legislazione si è evoluta per affrontare le diverse sfide sanitarie che si sono presentate. Nel 1812, fu istituito il primo ufficio di sanità pubblica, e nel 1822, fu creato il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1838, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1850, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1860, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1870, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1880, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1890, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1900, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1910, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1920, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1930, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1940, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1950, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1960, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1970, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1980, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 1990, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 2000, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 2010, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri. Nel 2020, fu istituito il primo ospedale di ricovero per i poveri.

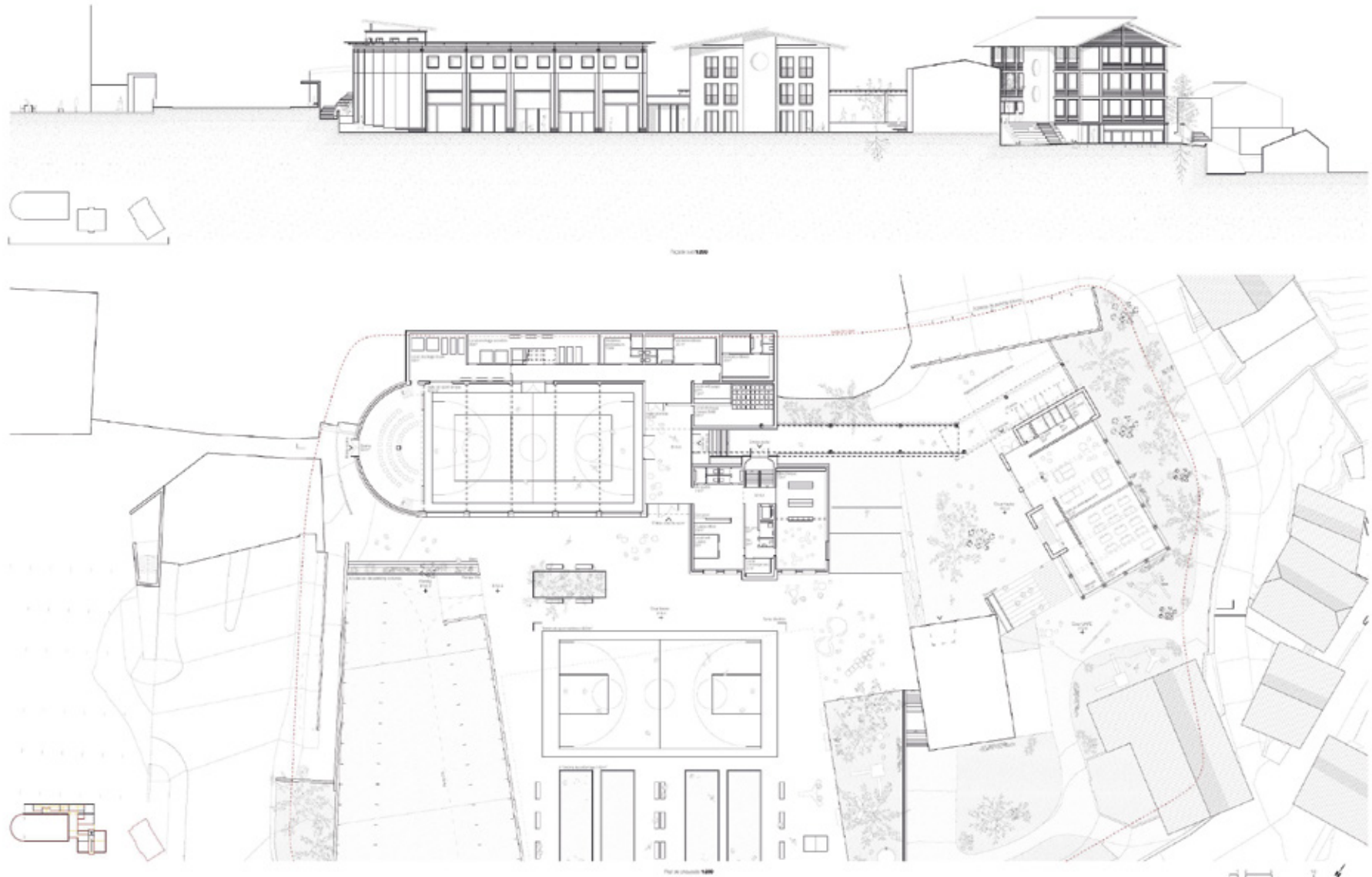


La parola è stata tradotta con parole da altre lingue.



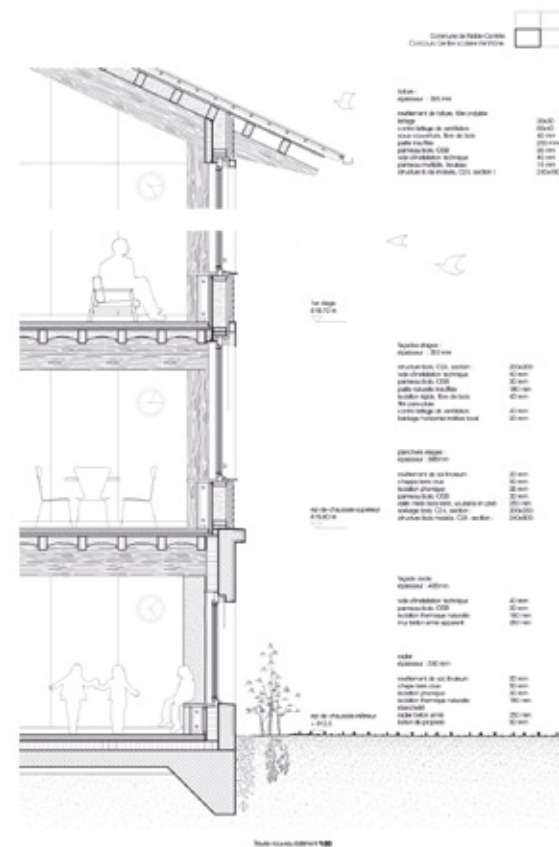
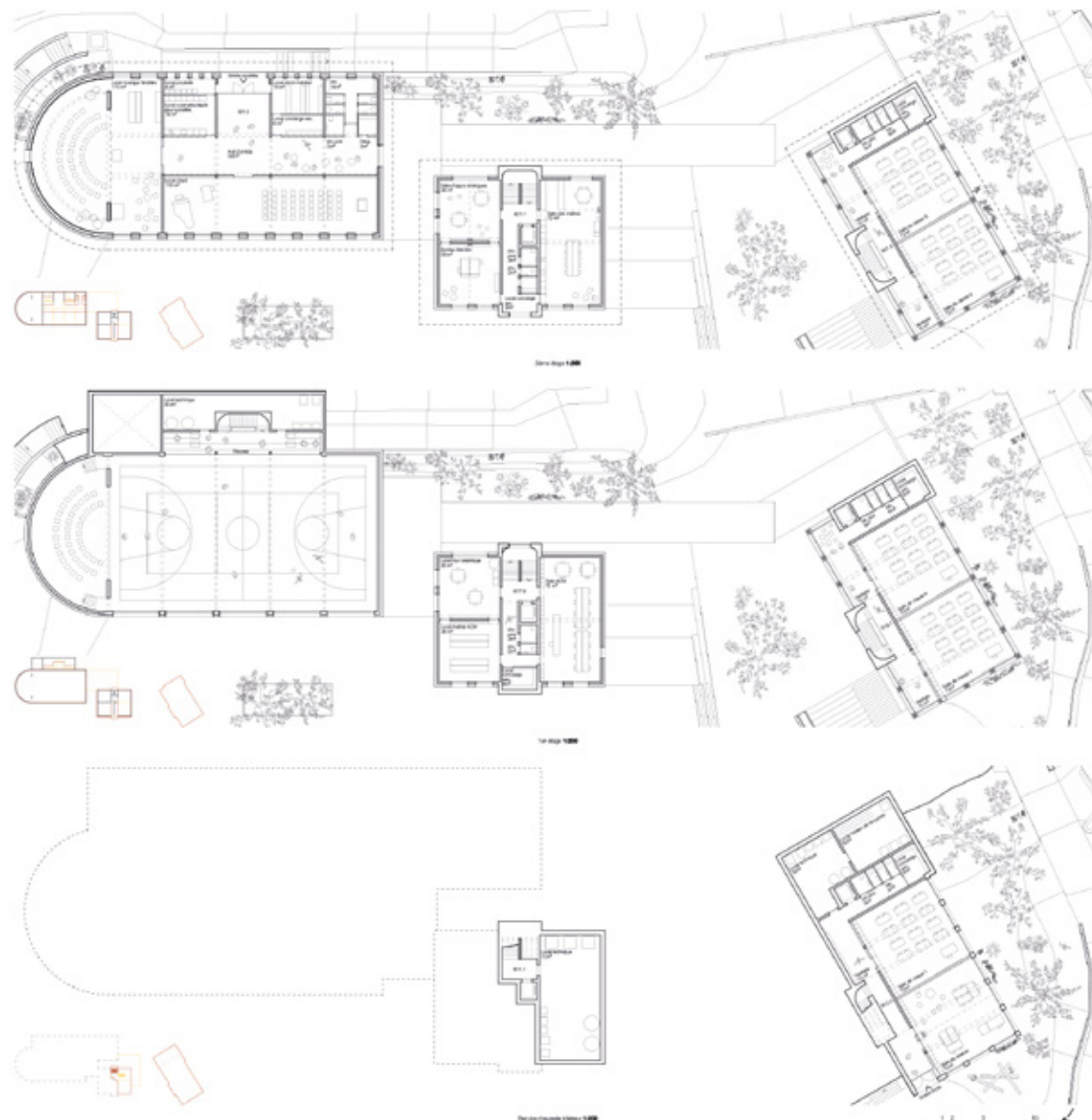
For an example, see

Un, deux, trois, soleil !



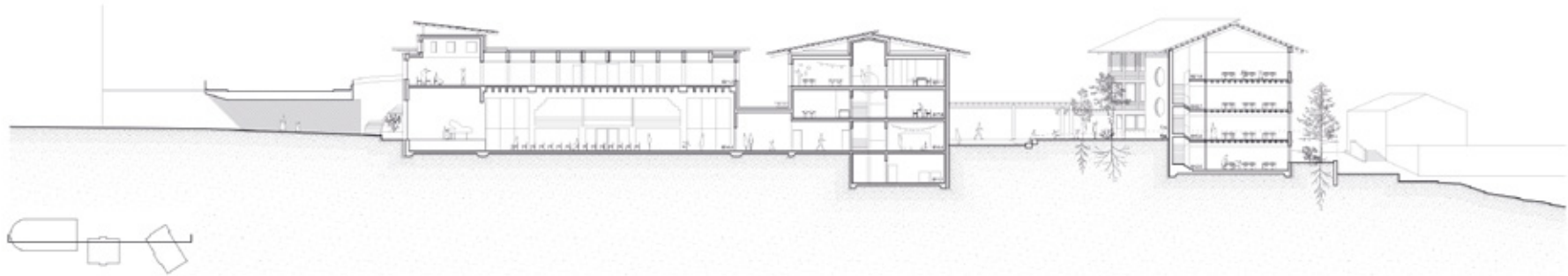
N°03 UN, DEUX, TROIS, SOLEIL !

30

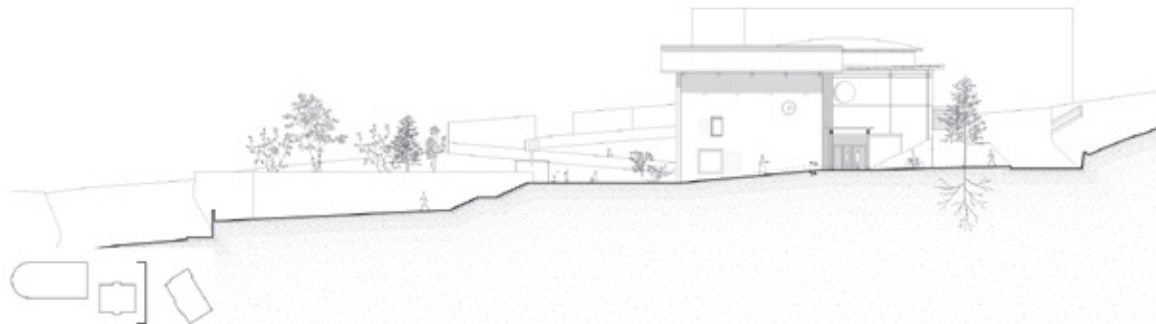
[illegible]

Un, deux, trois, soleil !

Continuité de l'édifice
Circulation continue à travers l'édifice



Coupes 1-2-3



Coupes 4-5-6



Coupes 7-8-9

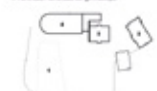
Phases et flexibilité constructive

Le projet est conçu selon un principe de phases et de flexibilité constructive, permettant la continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de phases est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Phases :

1. Définition du projet
2. Construction du volume initial
3. Réalisation des phases suivantes



Phases et flexibilité

Le principe de phases est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Flexibilité constructive

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Flexibilité constructive

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

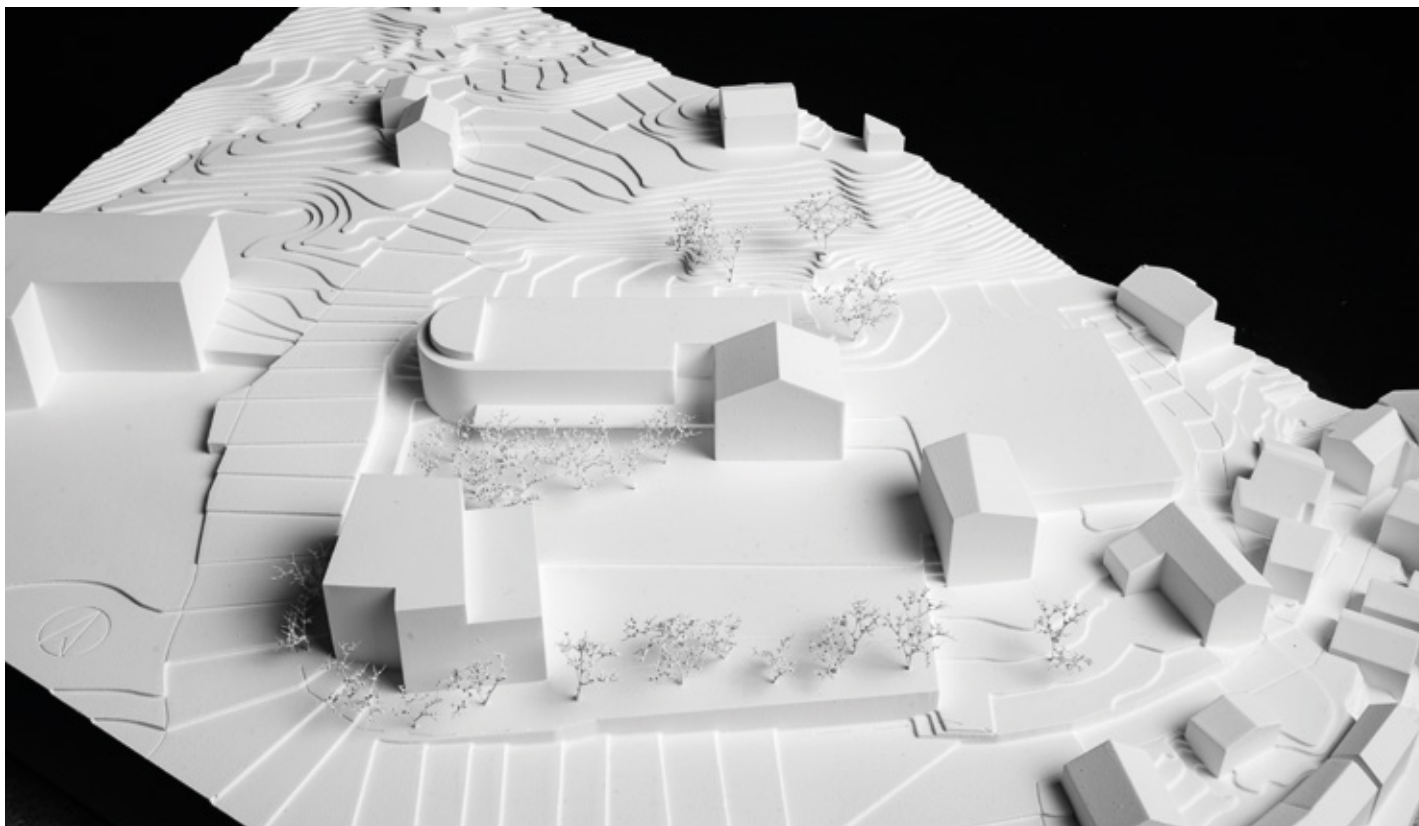
Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.

Le principe de flexibilité constructive est basé sur la notion de continuité des activités éducatives et culturelles tout au long du processus de construction.



Espace d'attente



N°01 **PITCHOUNE**

4^{ÈME} RANG / 4^{ÈME} PRIX

MIJONG SÀRL, SION

Collaborateurs :

Carole Pont, Céline Guibat, Susana Dimas, Thomas Jenny, Denis Orsat

32

PRA INGENIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin, Luca Valmont

En conservant les bâtiments existants, le projet PITCHOUNE présente une emprise de bâti mesuré, uniquement complété par la création d'un nouveau volume contenu de trois niveaux sur rez-de-chaussée articulé à la fois en plan et en coupe, accompagnant de manière habile le virage de la route de Montana au Sud ouest de la parcelle. Cette implantation habile permet de dégager un généreux préau, avec une vue dégagée, libre d'installations pour les manifestations et complété par des surfaces perméables plantées devant la salle de gym ainsi que le long de la frange sud du site. Les flexibilités d'usages qu'offre cet espace ouvert sont appréciés, de même que l'engagement pour le maintien et la réaffectation des bâtiments existants augurant d'une sobriété bienvenue.

Toutefois, avec une répartition du programme dans trois entités, le bon fonctionnement de l'école apparaît peu aisé. C'est en particulier le cas pour la localisation des salles spéciales dans l'école maintenue, détachée du programme scolaire, dont l'entrée est évaluée comme peu fluide. La typologie du nouveau volume est, quant à elle, saluée par le jury. L'organisation du bâtiment est maîtrisée avec un hall-vestiaire bien proportionné et qualitativement appropriable à chaque niveau. La création d'une terrasse est par contre questionnée tant dans son utilisation quotidienne qu'en tant que réserve de salles. La modification du volume engendrée par une éventuelle étape ultérieure apparaît, en effet, dommageable à l'articulation sensible du volume.

Le nouveau bâtiment propose une structure cohérente en ossature bois, complétée par des dalles mixtes bois-béton et des parties contre terre en béton. Le dispositif parasismique, réparti entre le noyau et des croix de contreventement, apparaît équilibré et compatible avec l'organisation générale du volume.

Pour l'école existante, le projet annonce la conservation du gros-œuvre, mais la nouvelle distribution des espaces nécessite la démolition d'un mur porteur orienté nord-sud et son remplacement par des cadres empilés. Cette intervention reste néanmoins limitée. En revanche, la stabilisation parasismique extérieure par structure triangulée va dans le sens d'une intervention plus conséquente qu'indiqué. La salle de gym ne fait l'objet que d'adaptations limitées des structures porteuses.

L'absence d'informations sur le traitement de la toiture et de la verrière laisse toutefois subsister une incertitude constructive.

D'une manière générale, même si le maintien des bâtiments existants et la position du nouveau volume sont saluées par le jury, l'organisation décentralisée de l'école et les solutions proposées dans les parties réhabilitées ne permettent pas de répondre au cahier des charges de manière suffisamment convaincante.



Plan de situation
1/500

Exploitation de la cour d'école pour...



des bâtiments existants
avec une terre de 100m



des bâtiments existants
comme le T1 et le T2 de l'école



des bâtiments existants
comme l'école de l'Église

Pitchoun...

en concertant l'existant, Pitchoun pose un regard rétrospectif pragmatique d'un point de vue technique, mais aussi une vue d'ensemble qui intègre dans le projet le plan d'ensemble du site. Cette approche permet d'identifier des zones de circulation et de découvrir que l'ensemble de la cour de l'école est en fait un espace ouvert, un espace qui peut être utilisé pour des activités diverses. Les deux bâtiments existants sont conservés et mis aux normes. En complément, un nouveau bâtiment vient compléter au sud-ouest de la cour d'école une zone d'activité au sein d'un espace.

Répartition des programmes

Pour un fonctionnement optimal, chaque bâtiment nécessite un plan d'activités distinct. Le nouveau bâtiment accueille l'activité scolaire principale avec ses 8 salles de classes, la salle des maîtres, le bureau de la direction, ainsi que la salle d'activités sportives. Il permet également d'accueillir un deuxième terrain, 2 salles de classes et d'activités sportives, 2 salles de classes et d'activités sportives, 2 salles de classes et d'activités sportives. Toutes les salles de classe profitent d'une ventilation double, offrant un climat agréable et optimal.

Les bâtiments existants conservés

Le bâtiment existant de 1984 conserve la structure la plus ancienne du site. Il est réhabilité et transformé en salle de classe. Le bâtiment de 1985, qui accueillait la salle de sport, le bureau de la direction et le bureau de la direction, est réhabilité et transformé en salle de classe. Le bâtiment de 1986, qui accueillait la salle de sport, le bureau de la direction et le bureau de la direction, est réhabilité et transformé en salle de classe.

Le projet de Pitchoun

Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône. Il s'agit d'un projet de transformation du site de l'école de Venthrône. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

Un espace multifonctionnel

Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône. Il s'agit d'un projet de transformation du site de l'école de Venthrône. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

Accès au site scolaire

La cour d'école, qui est le cœur d'activité du site, est accessible par plusieurs entrées. Les entrées sont conçues pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Les entrées sont conçues pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite. Les entrées sont conçues pour être accessibles à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Phasage des travaux

La construction du nouveau bâtiment permet d'assurer la continuité de l'enseignement pendant les travaux. Les travaux sont réalisés en plusieurs phases. Les travaux sont réalisés en plusieurs phases. Les travaux sont réalisés en plusieurs phases.

Étape 1 Construction du nouveau volume

A. La cour d'école est accessible à tous.

B. Durant les travaux, les bâtiments existants assurent le fonctionnement scolaire.

C. Une fois le nouveau bâtiment terminé, les 8 salles de classe et les 2 salles d'activités sportives sont disponibles.

D. Les travaux sont terminés et le site est accessible à tous.

Étape 2 Réhabilitation du bâtiment de 1984

A. Le bâtiment de 1984 est réhabilité.

B. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

C. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

D. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

Étape 3 Réhabilitation du bâtiment de 1985

A. Le bâtiment de 1985 est réhabilité.

B. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

C. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

D. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

Étape 4 Réhabilitation du bâtiment de 1986

A. Le bâtiment de 1986 est réhabilité.

B. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

C. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.

D. Le projet de Pitchoun est un projet de transformation du site de l'école de Venthrône.



Projet de Pitchoun
1/500



Projet de Pitchoun
1/500

PITCHOUNE

Concours de projet pour la transformation du centre scolaire de Verthonne



École existante 1954

Intervention thermique

L'existant sera amélioré thermiquement par une isolation extérieure en chape d'isolant - l'isolant actuel du bâtiment de 1954 mesure environ 8 cm - et par le respect d'un seuil d'isolant qui permet ainsi que pour un même bilan thermique. De plus, le processus de construction réduit les émissions de carbone en favorisant les circuits courts. Le site offre pour résoudre, de cette façon, une solution pour le respect de l'air pur et les émissions régionales. Les régimes de bilan les carbone sont également de la région (photo).

Intervention électrique

Le mur pignon central est remplacé à chaque étage, remplacé par un pignon métallique de type 1954, avec une forme de mur. Les pignons en béton armé sont construits sur la hauteur du bâtiment et ne protègent pas les arêtes des pignons. Les nouveaux pignons d'appui en béton armé.

Ces pignons de compensation permettent la perte de regard thermique et l'isolation de la toiture du mur. La forme des pignons est optimisée en fonction de l'isolation dans la partie intérieure en créer un aménagement partiel dans la partie supérieure.

Étage

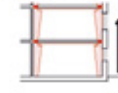
La transformation se fait par étage, selon la méthodologie suivante :

1. Création partielle du mur, aux extrémités sur une 100 m de largeur et de hauteur. (Isolation des fondations et remplacement des pignons).
2. Construction des pignons en béton armé, en béton, avec des pignons pour les pignons.
3. Mise en place des pignons métalliques, par étage et ascendant.

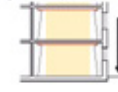
Étape 1 : Création partielle du mur



Étape 2 : Isolation pignons



Étape 3 : Mise en place des pignons



Nouveau bâtiment

Système constructif

Le nouveau bâtiment est construit en isolation, avec un système de construction. Les pignons sont remplacés en béton. De plus, il est possible de respecter d'un seuil d'isolant qui permet ainsi que pour un même bilan thermique. De plus, le processus de construction réduit les émissions de carbone en favorisant les circuits courts. Le site offre pour résoudre, de cette façon, une solution pour le respect de l'air pur et les émissions régionales. Les régimes de bilan les carbone sont également de la région (photo).

Un ouvrage durable

Quart à l'habitat, les pignons sont remplacés en béton. Les pignons sont remplacés en béton. De plus, il est possible de respecter d'un seuil d'isolant qui permet ainsi que pour un même bilan thermique. De plus, le processus de construction réduit les émissions de carbone en favorisant les circuits courts. Le site offre pour résoudre, de cette façon, une solution pour le respect de l'air pur et les émissions régionales. Les régimes de bilan les carbone sont également de la région (photo).

Une exposition durable

À l'habitat, le bâtiment est conçu comme une machine autonome qui exploite les ressources locales et les éléments naturels. Les pignons sont remplacés en béton. De plus, il est possible de respecter d'un seuil d'isolant qui permet ainsi que pour un même bilan thermique. De plus, le processus de construction réduit les émissions de carbone en favorisant les circuits courts. Le site offre pour résoudre, de cette façon, une solution pour le respect de l'air pur et les émissions régionales. Les régimes de bilan les carbone sont également de la région (photo).

Le chauffage est assuré par l'installation de panneaux solaires à l'intérieur du bâtiment, avec une machine autonome qui exploite les ressources locales et les éléments naturels. Les pignons sont remplacés en béton. De plus, il est possible de respecter d'un seuil d'isolant qui permet ainsi que pour un même bilan thermique. De plus, le processus de construction réduit les émissions de carbone en favorisant les circuits courts. Le site offre pour résoudre, de cette façon, une solution pour le respect de l'air pur et les émissions régionales. Les régimes de bilan les carbone sont également de la région (photo).



Panneaux photovoltaïques, régulation de l'eau de pluie



Chauffage à distance, système de ventilation



Interventions sismiques

École de 1954

En 1954, l'existence d'un bâtiment en béton armé (1/1/1/1) structure métallique triangulaire partielle pour le renforcement parasismique, appliqué avec des murs de façade.



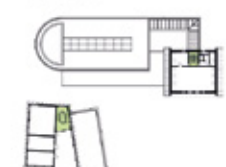
Nouvelle école

Le plan du site pour la structure porteuse (1/1/1/1) structure métallique triangulaire partielle pour le renforcement parasismique, appliqué avec des murs de façade.

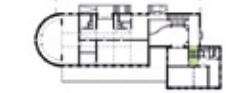


Murs en béton armé, structure en béton armé.
Contreventement dans l'axe des pignons.
Structure métallique.

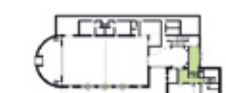
Voies de fuites



Voies de fuites 2° étage



Voies de fuites 1° et 2° étage.



Voies de fuites 1° et 2° étage



PITCHOUNE

Concours de projet pour la transformation du centre scolaire de Venthrône



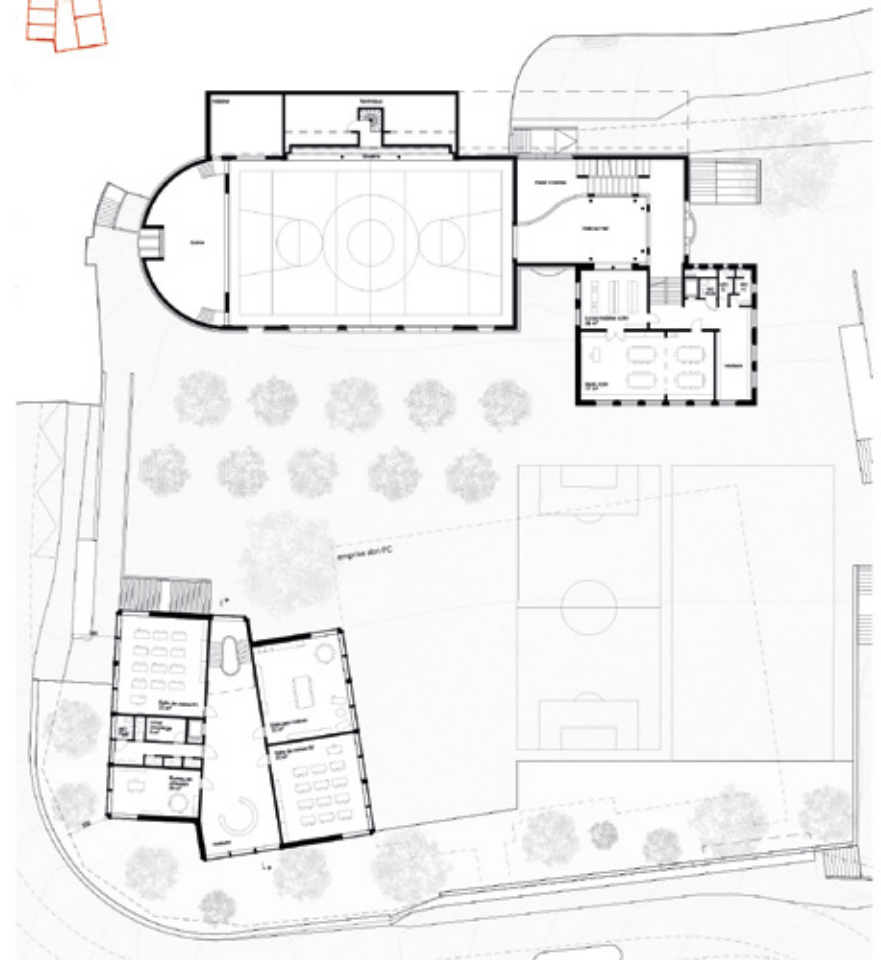
Schéma situation / construction
 ■ nouvelle construction
 ■ extension



Plan scolaire schéma
 1/200



Schéma situation / construction
 ■ nouvelle construction
 ■ extension



Plan scolaire schéma
 1/200

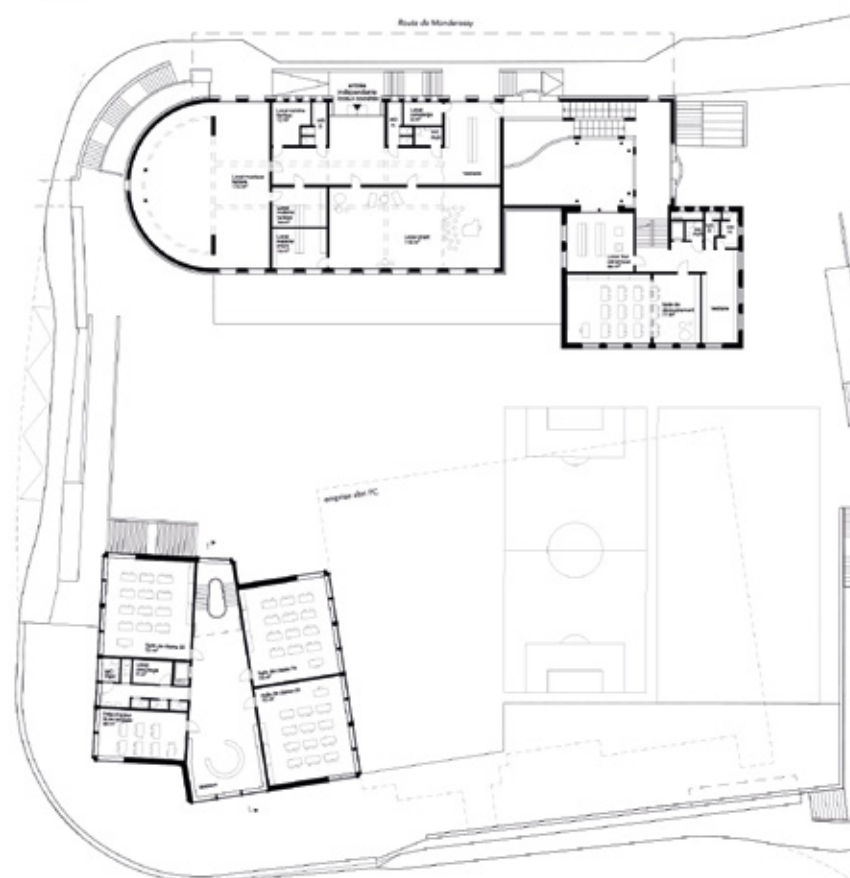


PITCHOUNE

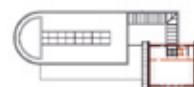
Concours de projet pour la transformation du centre scolaire de Vanthône



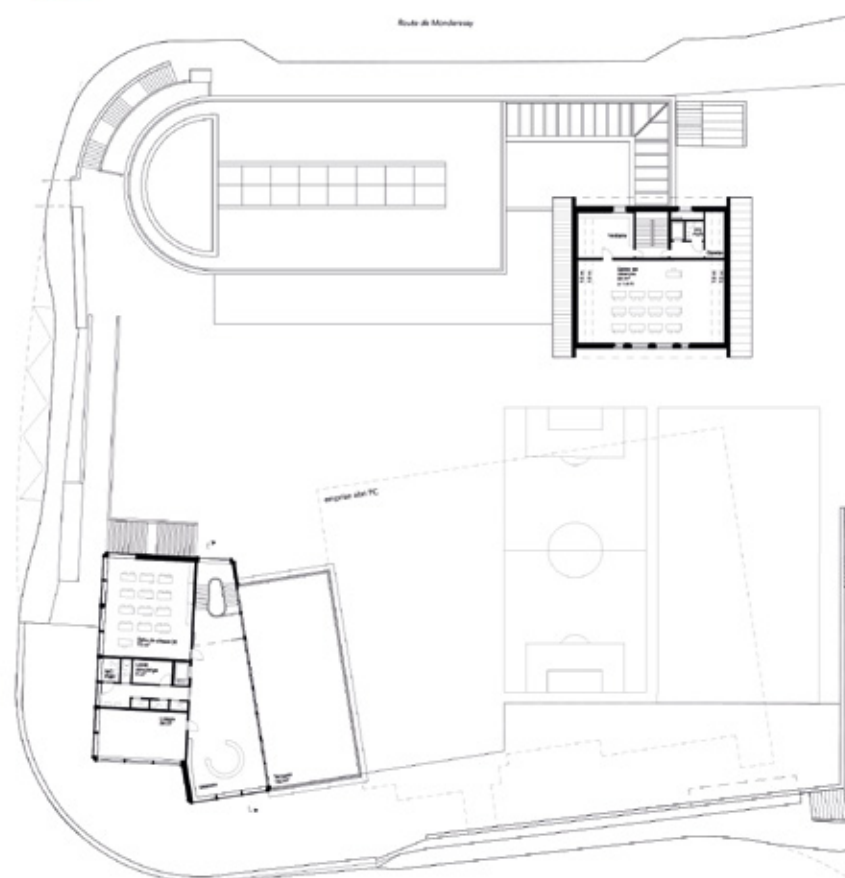
Ordre direction / construction
 ■ nouvelle construction
 ■ existant



Plan de site
 1/200



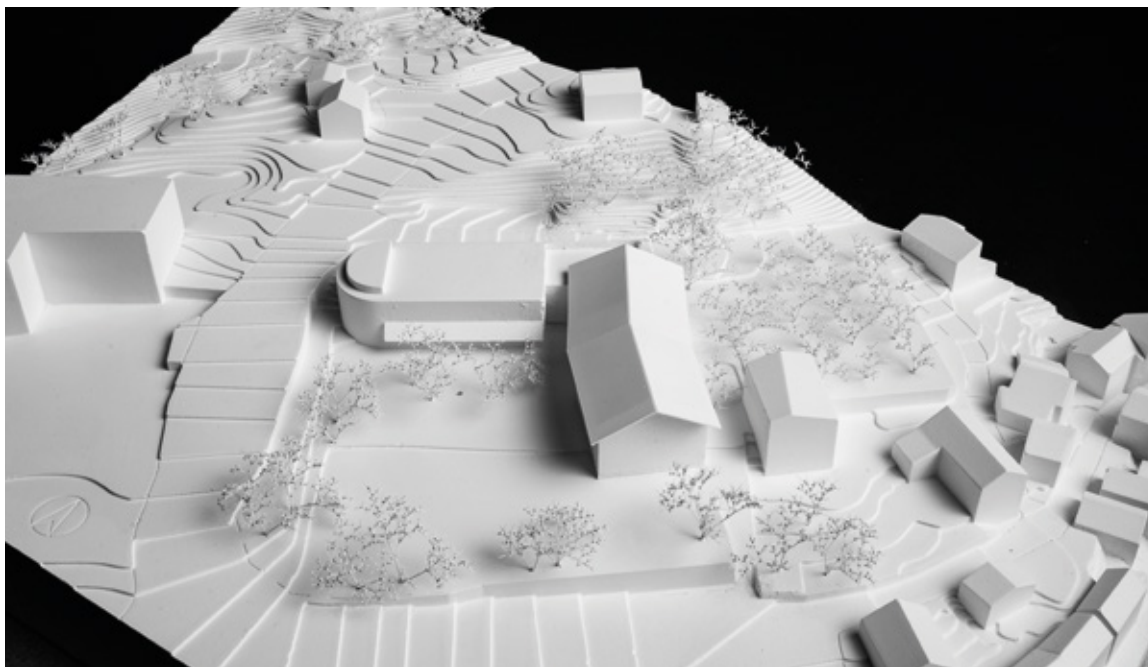
Ordre direction / construction
 ■ nouvelle construction
 ■ existant



Plan de site
 1/200



PROJETS NON PRIMES



N°02 FAIRE AVEC

PAAK, MEYRIN

Collaborateurs :

Paola Bergier, Alessandro Pecci, Francesco Colli

STRUKTURATELIER, ZÜRICH

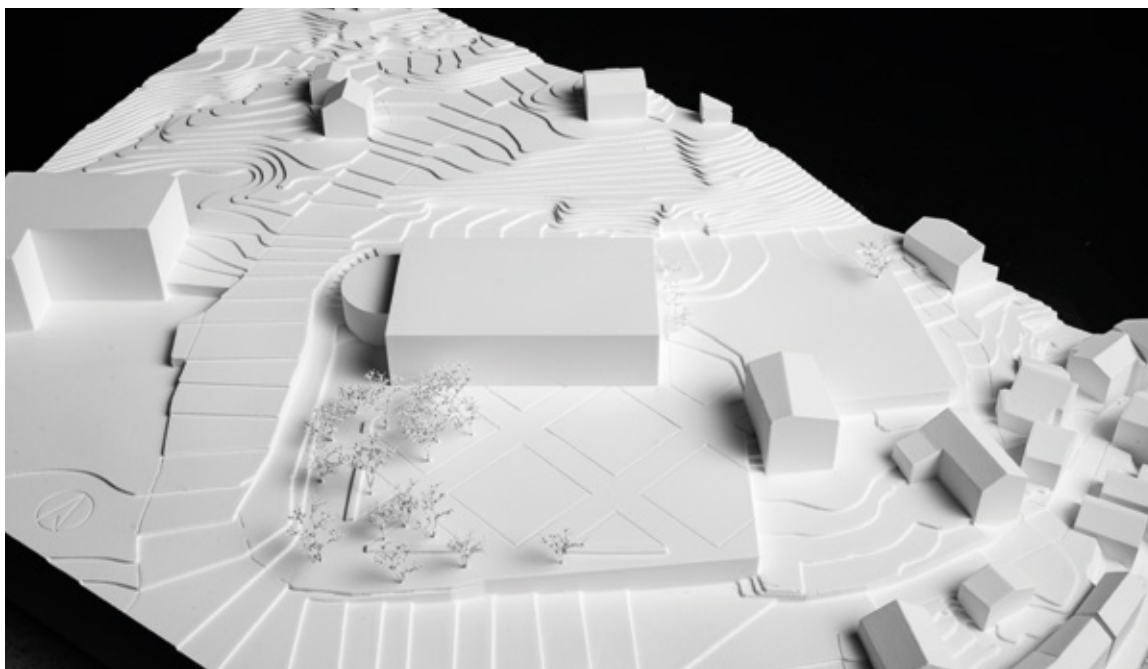
Collaborateurs :

Michal Wozniak

GARTENMANN ENGINEERING AG, BERN

Collaborateurs :

Emanuele Chollet



N°04 CENT-DIX-SEPT

ARKD SÀRL, MARTIGNY

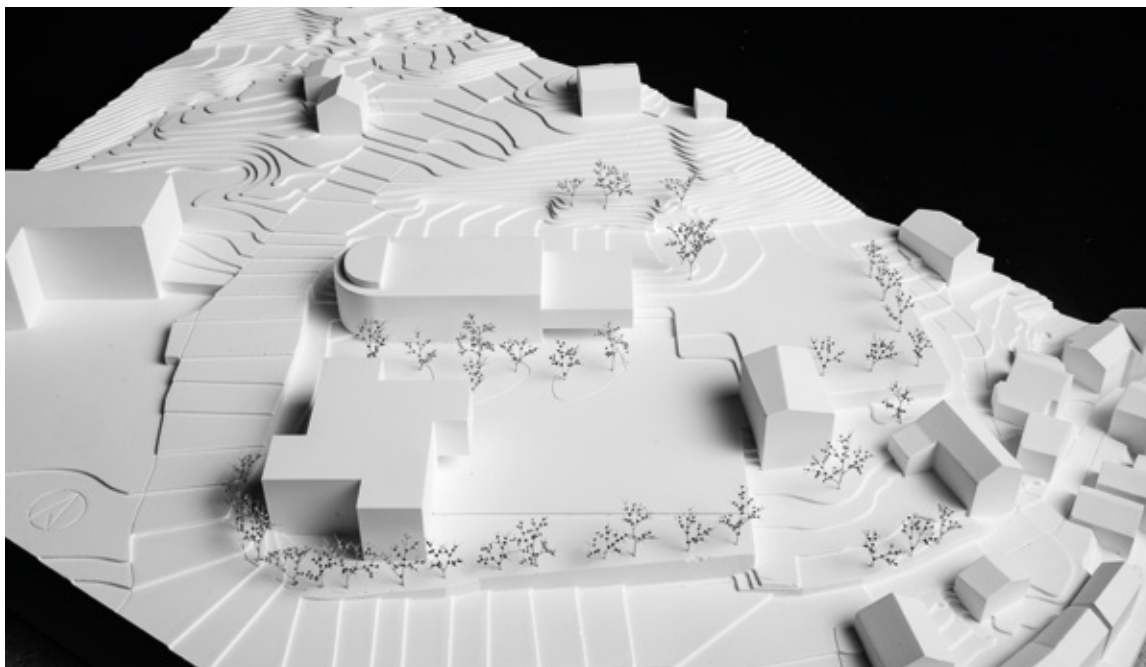
Collaborateurs :

Nicolas Krauchthaler, Arnaud Dorsaz

BUREAU D'INGÉNIEURS HUBER & TORRENT SA,
MARTIGNY

Collaborateurs :

Torrent David, Bruchez Patrick, Pinto Michel, Métrailler Rémy,
Balleys Kevin, Hincha Soloka, Pignat Nathalie



N°06 ROSE DES VENTS

SIEGRIST ARCHITECTES SÀRL, BIEL/BIENNE

Collaborateurs :

Mariela Siegrist, Luz Siegrist

BAUKONSTRUKT AG, BIEL/BIENNE

Collaborateurs :

Manuela Sigrist, Timon Cervený, Michael Hollenstein



N°07 AVEC PLAISIR

KELLERGIRARDIER, ZÜRICH

Collaborateurs :

Elvira Lucchi, Tom Keller

TIMBATEC HOLZBAUINGENIEURE, ZÜRICH

Collaborateurs :

Piero Kessler, Andreas Burgherr



N°08 MIKADO

EIDO ARCHITECTES SÀRL, DÜDINGEN

Collaborateurs :

Diogo Dos Santos, David Eichenberger, André Gomes,
Nikita Anner

MM ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Michael A McCullough, Carlo Brötz, Inês Leal, Nina Robyr

BARRAS INGENIEURS SA, CRANS

Collaborateurs :

Florian Schmidt, David Barras, Veronica Ordonez



N°09 A DEUX MAINS

GIORLA & TRAUTMANN ARCHITECTES SA, SIERRE

Collaborateurs :

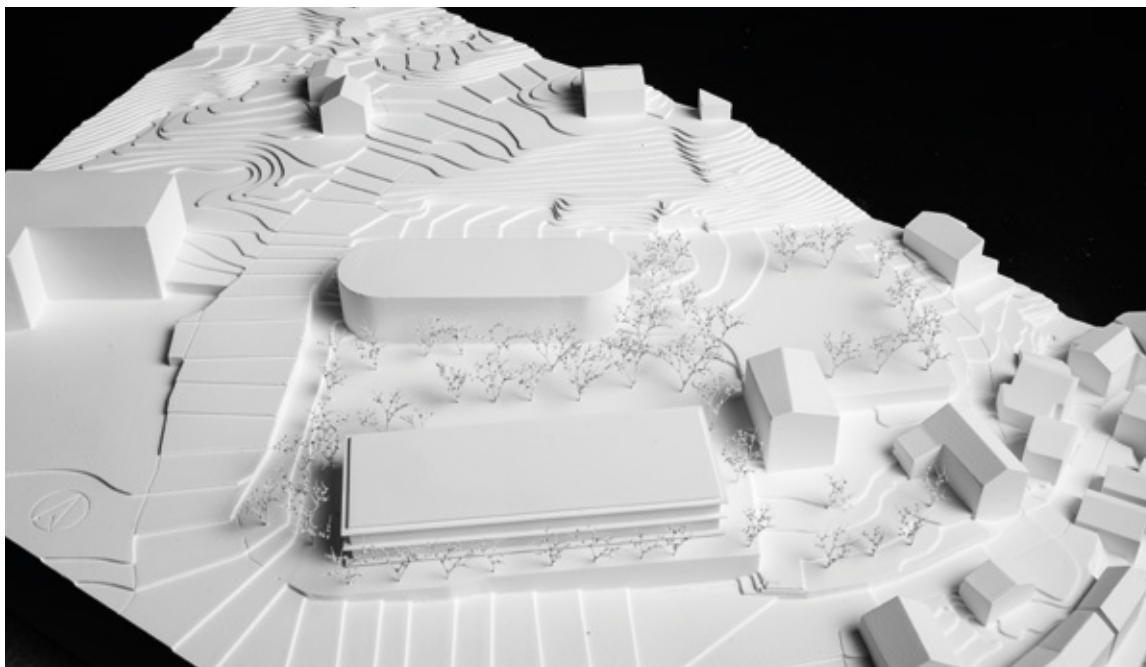
Jean Gérard Giorla, Lara Giorla, Camille Paragon,
Blandine Menoud

CORDONIER & REY SA, SIERRE

Collaborateurs :

Yves Rey, Grégoire Mudry

Consultant externe : Ratio Bois, Marcel Rechsteiner



N°10 QUICK ET FLUPKE

CHARVOZ – MOJO ARCHITECTES, SION

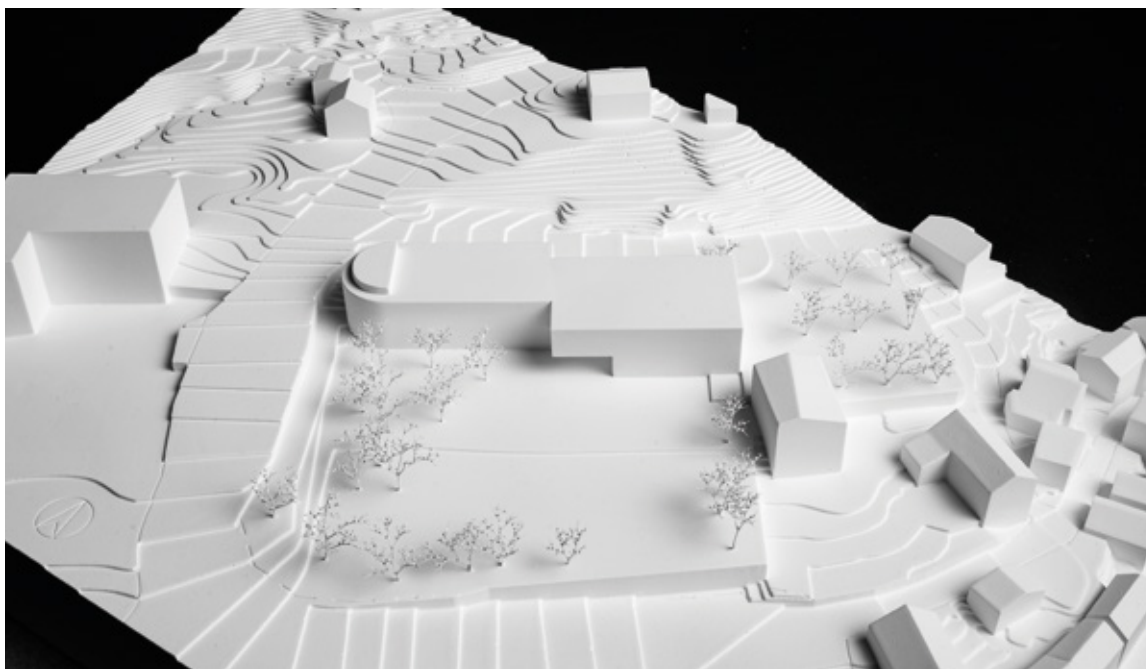
Collaborateurs :

Djavan Cardona, Bastien Charvoz, Manuel Rodriguez Monedero

LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS, MURAZ (COLLOMBEY)

Collaborateurs :

Eric Lattion



N°11 ONA

DARE ARCHITECTES SÀRL,
ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Lauranne Baudin,
Delphine Bugaud, David Cretton

SARA GELIBTER ARCHITECTE
SÀRL, BIEL/BIENNE

Collaborateurs :

Sara Gelibter, Guillaume Esgleas,
David Lombard

SD INGÉNIERIE SION SA, SION

Collaborateurs :

Grégory Morand, Xavier Mittaz

EN-DEHORS, SION

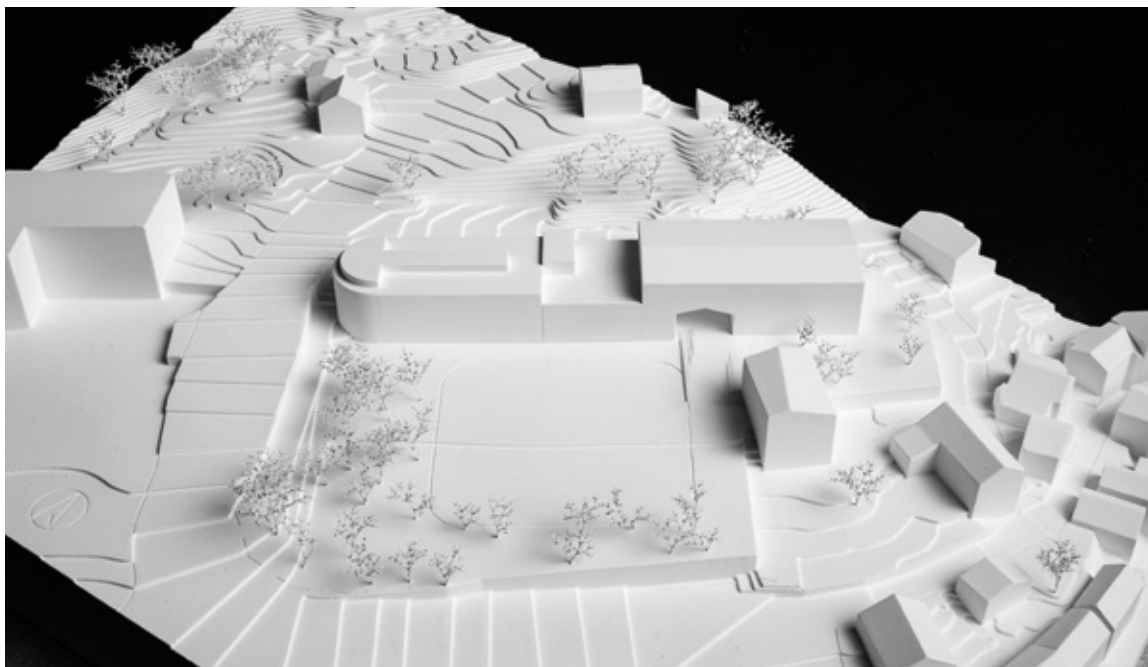
Collaborateurs :

Arnaud Michelet

BM CONCEPT SÀRL,
ST-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Baptiste Michellod



N°12 EN RANG PAR DEUX

KEVIN EPINEY ARCHITECTE SÀRL, VISSOIE

Collaborateurs :

Kevin Epiney, Adrien Scarpitta, Monique Fellay, Julie Bovier,
Louise Epiney

HOLINGER SA, SION

Collaborateurs :

Joao Bastos, Yoann Antille, Benoît Mailler, Gabriel Dessimoz
Loïc Leyat, Mylène Vuignier-Maritéhoz



N°13 360 WILDCAT

CW ARCHITECTES SA, SION

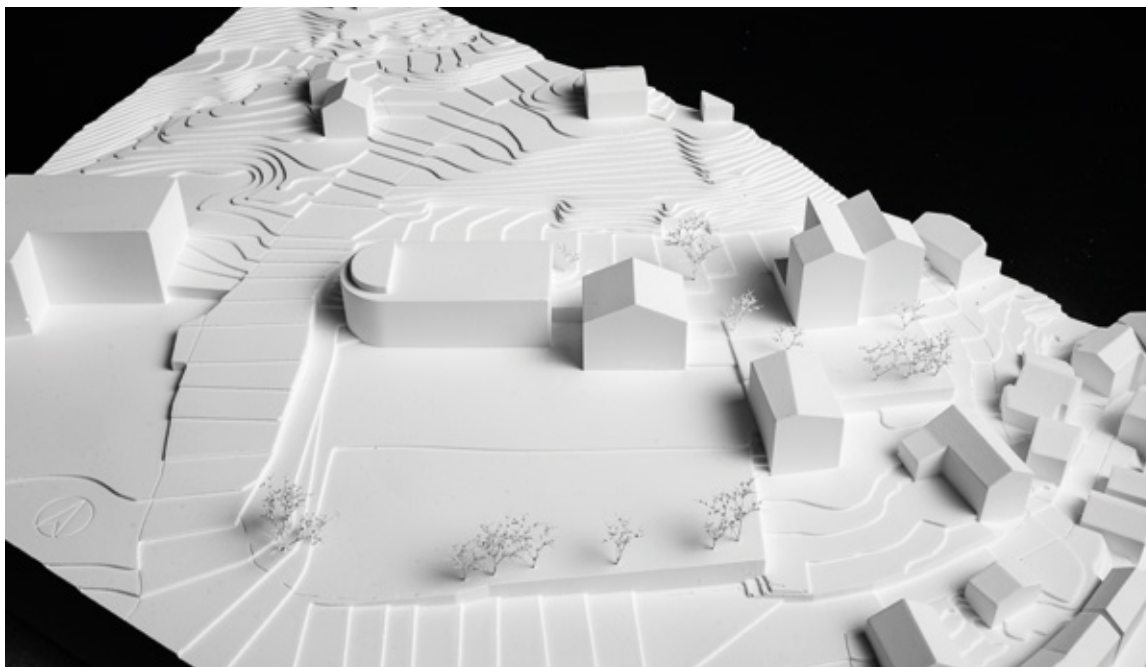
Collaborateurs :

Grégoire Wenger, Joel Loutan, Emilie Favre, Marta Michalik,
Kilian Héritier, Julien Richard, Alix Revaz, David Rosario,
Mattéo Card

KURMANN CRETTON INGENIEURS SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Alexandre Schmid, Hugo Nick



N°14 D'ARTAGNAN

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

Collaborateurs :

Milena Bergerre, Daniela Andrade, Gilian Sabatier, Benjamin Moulin, Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira

CSD INGENIEURS SA, SION

Collaborateurs :

Cyrille Michel, Vincent Rebstein, Daniel Dousse



N°16 ECHO

AFF ARCHITECTS, LAUSANNE

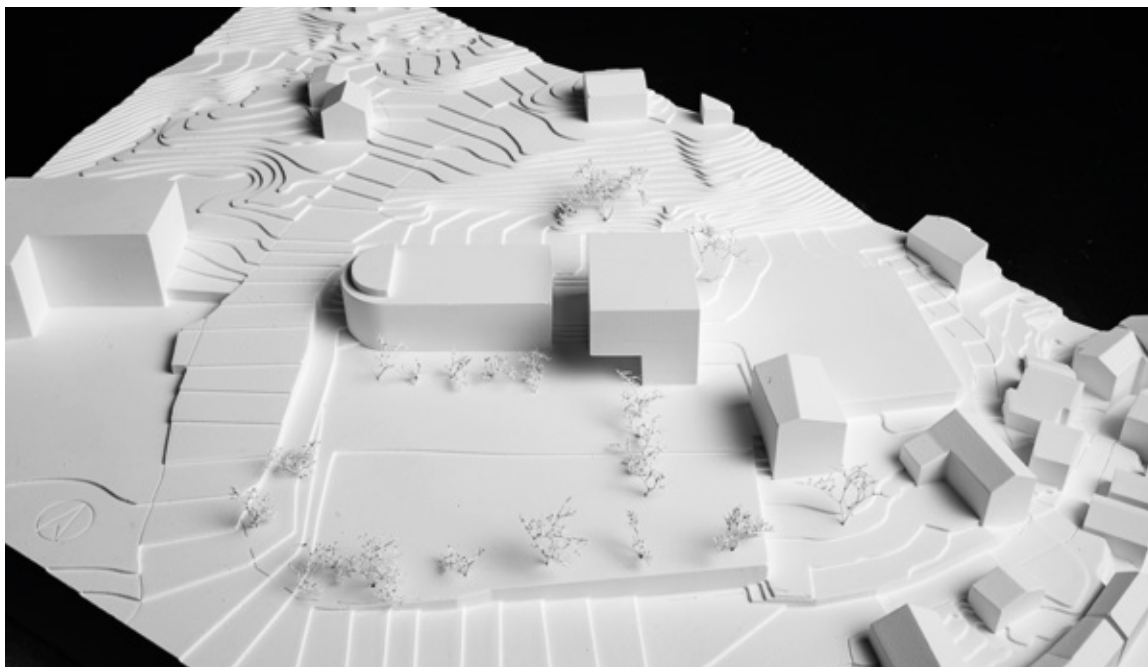
Collaborateurs :

Louise Amstutz, Ulrike Dix, Monic Frahn, Martin Fröhlich, Sven Fröhlich, Léonore Lamour, Cécile Passet Paysage, Valentino Vitacca

STRUCTURAME, GENEVE

Collaborateurs :

Adrien Salvo, Damien Dreier, Luis Borges



N°17 ARCHIBALD

DVARCHITECTES & ASSOCIES SA, SION

Collaborateurs :

Glenn Cotter, Julien Praz, Lucas Balet, Gabriela De Pellegrini,
Erika Métroz, Alan Zen-Ruffinen, Fanny Sierro

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Guillaume Aymon



N°18 LIBELLULE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

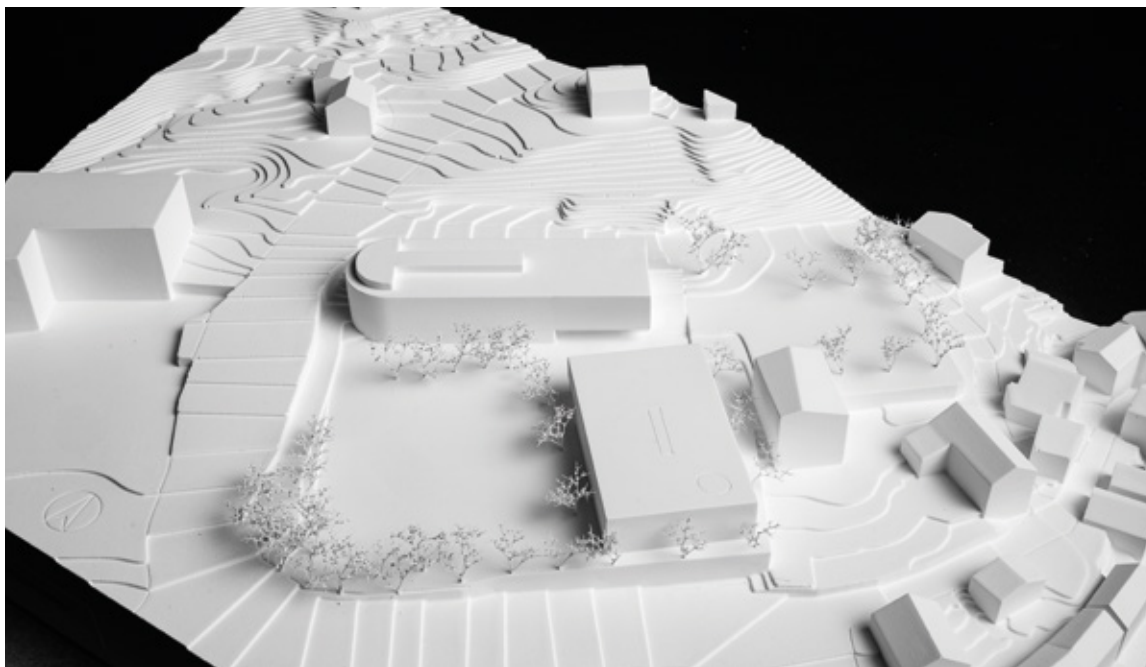
Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Magnolia Jacquier

IDEALP SA, ST-SEVERIN

Collaborateurs :

Philippe Bianco, Evan Parvex



N°19 NOED

ARCHI HIVE ARCHITECTURE & DESIGN,
ALEXANDRA SARANTI, SIERRE

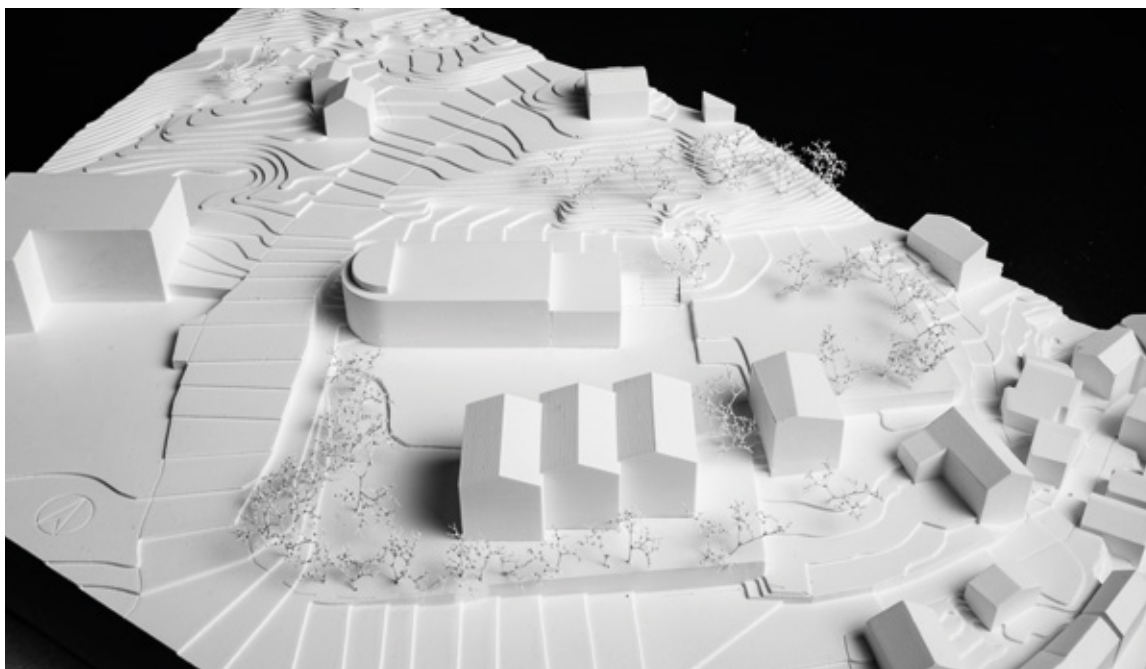
Collaborateurs :

Alexandra Saranti, Matthias Stauber

BUREAU D'INGENIEURS CRETZ ET PARTENAIRES SA,
SIERRE

Collaborateurs :

Raphaël Bonvin



N°20 LA GUERRE DES BOUTONS

MEI STUDIO, BELFAUX

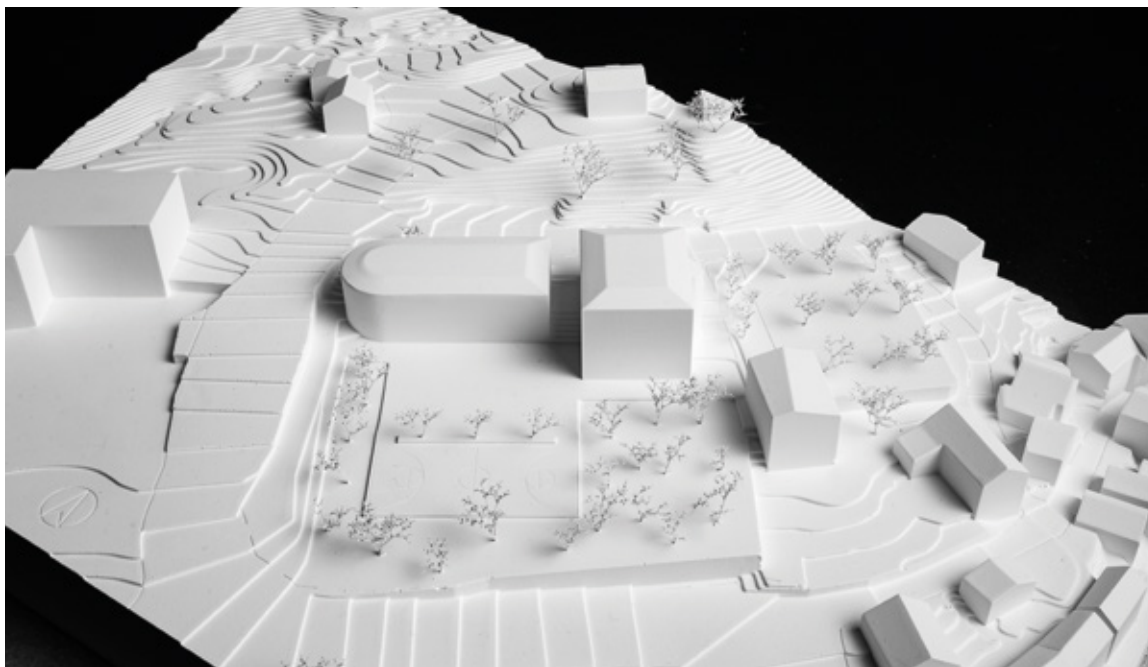
Collaborateurs :

Alexis Luc, Fabrice Schwaller

SYNAXIS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Adrian Schrepfer



N°21 VIE TSE

MEMENTO ARCHITECTURE SÀRL, SION

Collaborateurs :

Bob Morard, Tiago Feliciano, Maximiliano Rivera,
Emma Laurent

SOLLERTIA SA, MONTHEY

Collaborateurs :

Lionel Brochellaz, Ricardo Teixeira

